

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(113<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Vendredi 10 Décembre 1982.

#### SOMMAIRE

- PRESTATIONS FAMILIALES (*Question de M. Bouvard*) (p. 8208).
1. — **Questions orales sans débat** (p. 8208).
- PRESTATIONS FAMILIALES (*Question de M. Bouvard*) (p. 8208).  
MM. Bouvard ; Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.
- EMPLOI ET RETRAITES (*Question de M. Cousté*) (p. 8210).  
MM. Cousté ; Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.
- DÉMARCHEURS DE L'IMMOBILIER (*Question de M. André Bellon*) (p. 8211).  
MM. André Bellon ; Fillioud, ministre de la communication.
- TÉLÉVISION DIRECTE PAR SATELLITE (*Question de M. Lucien Richard*) (p. 8212).  
MM. Lucien Richard ; Fillioud, ministre de la communication.
- COMMISSAIRES ADJOINTS DE LA RÉPUBLIQUE (*Question de M. Raynal*) (p. 8214).  
MM. Raynal ; Fillioud, ministre de la communication.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 8214).

- MINÉRAI DE FER (*Question de M. Drouin*) (p. 8214).  
MM. Drouin ; le président, Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.
- IMPORTATIONS DE MINÉRAI DE FER (*Question de M. Schiffler*) (p. 8215).  
MM. Drouin ; Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.
- SIDÉURGIE (*Question de M. Jean-Paul Durieux*) (p. 8217).  
MM. Jean-Paul Durieux ; Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.
- ENTREPRISE ASSOCIATION DES OUVRIERS EN INSTRUMENTS DE PRÉCISION, A BÉZIERS (*Question de M. Balmigère*) (p. 8218).  
MM. Balmigère ; Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.
- PRODUCTION DE PHÉNOL PAR LA SOCIÉTÉ RHÔNE-POULENC (*Question de M. Bourget*) (p. 8220).  
MM. Bourget ; Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**COKERIES DU NORD** (Question de M. Bois) (p. 8221).

MM. Bois ; Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**ENTREPRISES DE CERAMIQUE EN SAMBRE-AVESNOIS** (Question de M. Jarosz) (p. 8222).

MM. Jarosz ; le président, Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**POTASSES D'ALSACE** (Question de M. Fuchs) (p. 8223).

MM. Fuchs ; Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

## 2. — Ordre du jour (p. 8225).

**PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,**

Vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

#### PRESTATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à M. Bouvard pour exposer sa question (1).

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, la lecture du manifeste socialiste qui a servi de base au programme électoral du Président de la République donnait à penser que vous nourrissiez une grande ambition en matière de politique familiale.

Pas moins de cinq propositions concernaient directement les familles. Ce programme a fait naître certains espoirs, dont on peut se demander aujourd'hui s'ils n'étaient pas illusoire.

Sans doute pouvez-vous, à juste titre, faire état d'un bilan somme toute convaincant des premiers mois de votre gestion. C'est ainsi que, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1981, les allocations familiales et l'allocation de logement ont été très sensiblement revalorisées, ce qui vous autorise à faire état d'une forte progression du pouvoir d'achat des prestations familiales au cours des deux dernières années.

On peut s'interroger cependant aujourd'hui, à la lumière des réorientations récentes, sur le devenir de cette politique. En ce domaine comme en beaucoup d'autres, votre enthousiasme fondé sur une appréciation erronée des contraintes économiques n'a-t-il pas lourdement hypothéqué l'avenir ?

La politique de rupture que vous avez engagée risque aujourd'hui de compromettre une évolution harmonieuse et cohérente de la politique familiale.

Le plan du 21 juillet 1982 a donné un coup d'arrêt brutal à vos propres ambitions. Dans le cadre de la nouvelle politique de rigueur et pour tenir compte du blocage des prix et des revenus les prestations familiales n'ont enregistré qu'une progression très modeste.

(1) Cette question, n° 306, est ainsi rédigée :

« M. Loïc Bouvard appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur l'évolution préoccupante de prestations. Il apparaît en effet que, d'une part, les revalorisations limitées intervenues en juillet 1982 se sont traduites pour l'année en cours par une perte sensible du pouvoir d'achat des prestations familiales et qu'en outre, contrairement aux engagements pris de « rattrapage intégral et immédiat » dès le 1<sup>er</sup> janvier 1983, les augmentations prévues par le Gouvernement à cette date ne permettront pas de compenser le retard enregistré en 1982 ; plus grave encore, le blocage pour l'exercice 1983 des allocations prénatales et postnatales, et l'injustifiable réduction de la majoration pour le troisième enfant reviennent à pénaliser très directement les familles nombreuses. Ainsi, il apparaît que le Gouvernement non seulement tourne le dos aux promesses répétées qu'il avait faites, mais en vient à remettre en cause les acquis de la politique familiale mise en œuvre par ses prédécesseurs. Il lui demande s'il ne lui paraît pas essentiel d'opérer une réorientation sans équivoque de sa politique en la matière de sorte que les familles et en particulier les familles nombreuses qui demeurent les plus vulnérables aux effets de la crise économique soient assurées de ressources suffisantes et d'un environnement socio-économique leur permettant de continuer à remplir pleinement leur rôle. »

Si le complément familial a progressé de 14 p. 100, les bases des allocations familiales n'ont été revalorisées que de 6,2 p. 100, au lieu de 14,1 p. 100, et celles de l'allocation de logement de 6,8 au lieu de 16,5.

Les familles ont ainsi perdu 7,9 p. 100 d'augmentation des allocations familiales auxquelles elles auraient pu prétendre du fait du système d'indexation appliqué jusqu'ici.

Il avait été dit, à l'époque, que dès le mois de janvier serait opéré un rattrapage intégral et immédiat. Or, selon les informations dont on dispose, l'augmentation prévue par le Gouvernement n'aboutirait qu'à une hausse moyenne de 7,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier et de 4 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet.

Cette augmentation ne permettra pas de compenser le retard pris en 1982.

Plus préoccupante encore est votre décision de maintenir pour 1983 le blocage de certaines prestations, et notamment des allocations prénatales et postnatales dont la modification des bases de calcul annule l'augmentation envisagée.

Enfin, j'insiste particulièrement sur le caractère contestable de la réduction envisagée de la majoration pour le troisième enfant.

Cette majoration se trouvera réduite de moitié, passant d'environ 6 000 à 3 000 francs, avec à terme sa suppression pure et simple.

A ces différentes mesures s'ajoutent encore des modifications ponctuelles qui amputent le pouvoir d'achat des familles. Par exemple, la suppression de la prise en compte de l'enfant dès sa conception pour le calcul de l'allocation logement et, pour le calcul des allocations familiales, dès le début du mois de sa naissance ou jusqu'à la fin du mois de sa vingtième année. De la même façon, les prestations familiales versées mensuellement sont désormais dues à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel les conditions d'ouverture du droit sont remplies, et non pas du premier jour du mois au cours duquel les conditions sont remplies.

Autant d'économies qui pénalisent les familles et marquent une régression par rapport à la situation antérieure.

Dans la même perspective, je relèverai enfin les inquiétudes que suscite le nouveau mécanisme de révision des prestations familiales tel qu'il vient d'être arrêté dans le cadre du nouveau plan de financement de notre système de protection sociale. Sans doute avez-vous promis une révision bi-annuelle des prestations, ce qui marque un progrès. Mais cette révision ne sera pas accordée, comme par le passé, sur la base de l'évolution constatée des prix au cours de l'année précédente, mais sur la base d'une hypothèse souhaitée dont on espère qu'elle se vérifiera.

Certes, un éventuel rattrapage est envisagé si l'évolution constatée s'écarte de la norme. Mais il n'en reste pas moins que, pendant la période concernée, les familles subiront une diminution de leur pouvoir d'achat qui ne sera pas pleinement rattrapée.

Je tenais, monsieur le ministre, à soulever ces questions, sans doute techniques, mais qui justifient notre préoccupation.

Vous invoquez, pour fonder votre démarche, la nécessaire solidarité à laquelle les familles elles-mêmes doivent participer. C'est une curieuse conception de cette solidarité active qui devrait, au contraire, s'exercer en priorité au bénéfice des familles.

Je ne pense pas que la ligne que vous vous êtes fixée soit de nature à donner aux familles les moyens d'accomplir leur mission. Je ne pense pas non plus qu'elle permette à notre pays de relever le défi majeur qui lui est lancé, à savoir le rééquilibrage de notre démographie, à propos duquel le Président de la République déclarait récemment : « Ce sont les générations nombreuses qui se révèlent créatrices, d'où l'importance d'une démographie capable de soutenir de grandes ambitions. »

Ne vous paraît-il pas, monsieur le ministre, essentiel d'opérer une réorientation sans équivoque de votre politique familiale ?

MM. Henri Bayard et Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Monsieur le député, puisque vous vous êtes référé au Président de la République, permettez-moi de faire deux observations préalables.

D'abord, les engagements pris par le Président de la République valent pour son septennat. Il n'a jamais été dit que tout serait fait la première année ni même au cours des deux premières années.

Ensuite, je souscris entièrement aux propos du Président de la République que vous avez rappelés. La situation démographique de notre pays est préoccupante, même si elle l'est

moins que celle d'autres pays occidentaux. En effet, seule une nation jeune peut affronter mieux que d'autres l'avenir, et dans la tourmente des temps présents, il ne faudrait pas que cette préoccupation passe au second plan.

Vous avez rappelé les exigences d'une politique familiale. Notre attention doit s'exercer dans trois domaines : les allocations familiales, la fiscalité en faveur des familles et l'environnement.

Sur ces trois points, le Gouvernement a voulu répondre à l'attente des familles représentées par une grande organisation, l'Union nationale des associations familiales. C'est ainsi que les allocations familiales ont été augmentées — vous avez bien voulu le reconnaître — dans des proportions importantes. Si je voulais polémiquer, mais tel n'est pas mon esprit, je dirais qu'il nous fallait bien rattraper le retard considérable qu'avait enregistré les prestations familiales sous le septennat précédent.

C'est ainsi que les allocations familiales ont été augmentées de 25 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1981, soit 3,1 milliards de francs en pouvoir d'achat. Elles ont été à nouveau augmentées de 25 p. 100 au 1<sup>er</sup> février 1982 pour les familles de deux enfants pour lesquelles existait un grand retard. Elles percevaient en effet 251 francs au mois de mai 1981 ; elles perçoivent maintenant 455 francs, soit 3,3 milliards de francs en pouvoir d'achat.

Les allocations-logement ont été, comme vous l'avez rappelé, augmentées de 50 p. 100 entre juillet et décembre 1981, soit 3,3 milliards de francs en pouvoir d'achat.

Les prêts aux jeunes ménages ont été réformés, unifiés et simplifiés.

Enfin, au mois de juillet 1982, l'ensemble des prestations familiales ont été relevées de 6,2 p. 100, alors que nous étions en période de blocage. Ce relèvement était donc exceptionnel — c'était même une exception de taille — et j'aurais aimé qu'il fut signalé. En effet, le complément familial a été revalorisé de 14,1 p. 100, de manière à favoriser les familles nombreuses et les familles ayant un enfant en bas âge.

Pour le mois de janvier prochain, une augmentation de 7,5 p. 100, de manière à tenir notre engagement en ce qui concerne le maintien du pouvoir d'achat des allocations familiales, a été décidée, et une autre augmentation de 4 p. 100 suivra au 1<sup>er</sup> juillet.

Vous nous dites, et cela est un point très important, qu'au lieu d'indexer sur le passé nous indexons sur l'année qui vient. Je suis précisément convaincu, monsieur le député, que la rupture avec les modes d'indexation antérieurs est un moyen essentiel de lutter contre l'inflation et, par conséquent, de rétablir la compétitivité de notre appareil économique face à nos concurrents internationaux. Et les familles ont tout à gagner d'une victoire contre l'inflation. En effet, si celle-ci rogne les avantages accordés, je ne vois pas ce que le pouvoir d'achat peut y gagner. Or c'est bien ce qui se passait depuis une dizaine d'années, en sorte que le retard était considérable.

J'ajoute que les familles sont particulièrement angoissées par le drame du chômage, surtout lorsqu'il leur faut trouver un emploi pour un adolescent. Le ministère de la solidarité nationale reçoit beaucoup de lettres de pères et de mères de famille qui nous demandent ce que vont devenir leurs enfants.

Lutter contre l'inflation et le chômage, c'est donc aussi répondre à l'attente des familles.

Je ne crois pas qu'il faille polémiquer sur ce plan et tel n'était d'ailleurs pas l'esprit dans lequel vous avez posé votre question. Je sais bien que, du banc de l'Assemblée où vous siégez, vous vous sentez dans l'obligation de critiquer le Gouvernement, mais sachez que redressement économique et justice sociale sont compatibles.

D'autres efforts ont été accomplis grâce au vote de la majorité de l'Assemblée. L'allocation aux adultes handicapés est aujourd'hui budgétisée et la déduction fiscale pour frais de garde pour les familles dont les deux parents travaillent est acquise.

Le plan de financement du 29 septembre 1982 prévoit effectivement un certain nombre de modifications que je ne nie pas. Elles ont pour but de parvenir à une meilleure harmonisation, mais on ne peut les isoler de l'effort général qui est entrepris.

Je tiens en effet à appeler votre attention sur le point suivant : les dépenses de la caisse d'allocations familiales augmenteront en 1983 de plus de 12 p. 100 par rapport à 1982. Et si l'on tient compte d'une inflation prévisible — nous nous battons pour y parvenir — de 8 p. 100, on a la preuve irréfutable que l'augmentation des prestations versées aux familles se poursuit, conformément aux engagements du Gouvernement.

Des mesures nouvelles concernant l'allocation au dernier enfant, l'allocation d'orphelin, et la revalorisation semestrielle ont été décidées. D'autres mesures seront examinées lorsque le projet de loi portant réforme des prestations familiales viendra en discussion devant votre assemblée.

Les familles le savent, mais il est bon de le répéter : notre politique familiale ne tourne pas le dos aux promesses faites et ne remet nullement en cause les acquis de la politique familiale des gouvernements précédents. Ces acquis ne concernaient que les familles de trois enfants. Nous avons encore amélioré leur situation et celle de toutes les familles nombreuses. A titre d'exemple, les allocations familiales sont passées, entre mai 1981 et janvier 1983, de 1 120 francs par mois à 1 600 francs pour une famille de quatre enfants, soit 42,8 p. 100 de hausse. Celle-ci, beaucoup plus importante que celle des prix, se traduit donc par un gain réel de pouvoir d'achat.

Ces allocations familiales sont passées de 710 francs à 1 024 francs pour une famille de trois enfants, soit 44,2 p. 100 de hausse, et de 251 francs à 455 francs pour une famille de deux enfants, soit 81 p. 100 de hausse.

Mme Georgina Dufoux rappelait ici même, mercredi dernier, qu'il faut naturellement aider les familles nombreuses. C'est un devoir de solidarité. Mais il ne faut pas non plus oublier les familles de deux enfants. On pourrait dire sous forme de boutade qu'avant d'avoir trois enfants il faut en avoir deux. Aujourd'hui, notre désaccord — sur lequel une plus longue discussion sera sans doute nécessaire — porte sur le fait de savoir si c'est le troisième enfant qui permet de revitaliser la démographie, et si ce n'est pas plutôt l'insuffisance des aides et des allocations attribuées pour le deuxième enfant qui a constitué un handicap pour notre politique démographique. Tel est en tout cas notre sentiment. C'est pourquoi nous avons voulu donner la priorité au deuxième enfant, sans négliger pour autant, comme je viens de le démontrer, les familles de trois enfants.

Monsieur le député, votre question appelle une réponse précise. Je crois vous l'avoir donnée, mais ce débat n'est pas clos. La conférence nationale des familles qui se réunit le 16 décembre nous donnera l'occasion de reprendre la discussion avec les grandes associations familiales, sous le contrôle du Parlement, puisque celui-ci doit discuter d'un projet de loi portant réforme des prestations familiales. Ainsi, nous commencerons par nous concerter avec les intéressés, puis nous reviendrons, comme c'est notre devoir, devant la représentation nationale.

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions que vous m'avez apportées. Je ne conteste pas, comme je le soulignais dans mon propos liminaire, qu'un certain nombre de réalisations sont intervenues, dont, notamment, une revalorisation sensible des prestations.

Ce qui m'apparaît le plus préoccupant, c'est l'orientation générale de votre politique qui non seulement laisse planer un doute sur l'évolution à venir des prestations familiales, mais surtout se traduit — vous l'avez d'ailleurs dit avec simplicité et force — par une priorité en faveur des familles de deux enfants et par l'abandon relatif, avant qu'il ne devienne systématique et définitif, du dispositif qui tendait à favoriser les familles de trois enfants et plus. J'en veux pour preuve la disparité d'évolution des prestations familiales, dont le pouvoir d'achat a augmenté en deux ans de 40 p. 100 pour les familles de deux enfants et de 11 p. 100 seulement pour les familles de trois enfants. A cet égard, je crois que nos chiffres diffèrent. J'en veux surtout pour preuve la réduction puis la disparition injustifiée de la majoration des allocations de naissance pour le troisième enfant, fait que j'avais souligné dans mon propos initial et que vous n'avez pas contesté.

Pour justifier cette réorientation, vous avancez qu'il convient de créer des conditions d'accueil satisfaisantes pour tous les enfants. Mme Georgina Dufoux a déclaré que « pour avoir trois enfants, il faut bien d'abord avoir pu en élever deux » et vous l'avez répété tout à l'heure. C'est une évidence qui, dans sa simplicité, cache une mauvaise approche du problème.

Qu'on le veuille ou non, et toutes les statistiques le prouvent, ce sont les familles de trois enfants et plus qui assurent le renouvellement des générations. Qu'on le veuille ou non, le passage d'une famille de deux à trois enfants est un seul psychologique de par ses incidences multiples sur la cellule familiale. Toutes les études ont démontré que les charges de famille ne sont pas proportionnelles au nombre d'enfants et que l'arrivée d'un troisième enfant provoque une brutale rupture avec le niveau de vie antérieur.

**M. le président.** Monsieur Bouvard, je vous demande de conclure.

**M. Loïc Bouvard.** J'en ai terminé, monsieur le président.

Les aides spécifiques qui avaient été mises en place ne doivent pas être perçues comme des mesures d'incitation déterminantes, mais plutôt comme une compensation des charges spécifiques qu'entraîne une nouvelle naissance et, par là même, comme un élément favorisant le libre choix des parents.

Je crains que votre politique ne soit fondée sur une grave erreur d'interprétation. Je reste pour ma part persuadé que les dispositions récentes seront perçues par les familles comme un recul par rapport à ce qui avait été mis en œuvre au cours des années précédentes.

#### EMPLOI ET RETRAITES

**M. le président.** La parole est à M. Cousté pour exposer sa question (1).

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Monsieur le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, votre collègue chargé de l'emploi, par un décret du 24 novembre 1982 et par une circulaire du 26 novembre, a provoqué une profonde inquiétude parmi les préretraités. La presse régionale de Rhône-Alpes n'a cessé, par ses titres, d'alarmer l'opinion publique. Le 1<sup>er</sup> décembre : « Préretraités : trop tard, les taux réduits applicables dès aujourd'hui. » Le 2 décembre : « Préretraités : la pagaille. » Le 4 décembre : « Marche arrière de M. Le Garrec. » En outre, ces mesures ont fait l'objet d'un recours en Conseil d'Etat introduit par la confédération générale des cadres. Nous sommes donc devant une situation particulièrement grave et il importe que le Gouvernement fasse connaître clairement sa position.

En effet, par les dispositions qu'il a prises, il a modifié le taux des indemnités versées tant aux personnes privées d'emploi qu'à celles qu'il avait lui-même encouragées à partir à la retraite dans le cadre des contrats de solidarité ou de préretraite.

De plus se pose le problème de l'équilibre et du financement de l'U.N.E.D.I.C. Est-il dans vos intentions, monsieur le ministre, d'abandonner la politique contractuelle pour entrer dans une politique d'autorité ?

Que comptez-vous faire pour diminuer le chômage des jeunes et trouver une solution pour les chômeurs de plus cinquante ans ?

(1) Cette question, n° 302, est ainsi rédigée :

« M. Pierre-Bernard Cousté rappelle à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale que le Gouvernement vient de prendre unilatéralement, par le décret n° 82-991 du 24 novembre 1982 et par la circulaire en date du 26 novembre, sous la signature de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi, un certain nombre de mesures — qui ne paraissent pas parfaitement harmonisées — visant à modifier le taux des indemnités versées tant aux personnes privées d'emploi qu'à celles qu'il avait lui-même encouragées à partir à la retraite dans le cadre des contrats de solidarité ou de préretraite.

« Alors que le financement de l'U.N.E.D.I.C. demeure problématique et mécontente les salariés comme les employeurs, alors même que les augmentations de cotisations imposées par le Gouvernement ne constituent qu'un palliatif conjoncturel et que d'autres dispositions devront être prises pour assurer l'avenir et le fonctionnement de cet organisme, il lui demande quelle est vraiment la politique du Gouvernement. Que compte-t-il faire pour, d'une part, diminuer le chômage des jeunes et trouver une solution pour les chômeurs de plus de cinquante ans qui arrivent à la fin de leurs droits et ne perçoivent plus d'indemnité, sans pouvoir accéder à la préretraite, et, d'autre part, pour tenir les promesses faites aux travailleurs désireux de partir en retraite ou en préretraite à soixante ans ou avant ?

« A cet égard, il souligne que sa communication, lors du Conseil des ministres du 1<sup>er</sup> décembre, donnait des indications sur l'application de l'ordonnance du 26 mars 1982 ouvrant le droit à la retraite à soixante ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 1983, parlant des régimes complémentaires et des décisions à prendre par les partenaires sociaux avant le 15 janvier 1983, il ajoutait : « si des incertitudes devaient subsister, le Gouvernement prendrait les dispositions nécessaires afin que l'Etat garantisse avant le 31 mars 1983 l'exercice effectif du droit à la retraite à soixante ans ».

« Il paraît difficile de ne pas considérer que cette phrase contient une menace implicite dirigée contre la liberté de négociation des partenaires sociaux. Il souhaiterait donc que la « garantie » envisagée par l'Etat soit précisée. S'agit-il en particulier d'une augmentation par voie réglementaire du taux des cotisations patronales et salariales au régime des retraites complémentaires, au mépris des engagements sur la limitation de la pression fiscale pris par le Gouvernement ? Si telle est son intention réelle, il serait honnête qu'il le dise, afin qu'aucune imprécision ou incohérence nouvelle n'apparaisse, s'agissant de problèmes complexes à propos desquels on peut constater que la maladresse du Gouvernement — pour ne pas dire plus — a déjà créé un climat social particulièrement lourd. »

Allez-vous tenir les promesses que vous n'avez cessé de faire aux travailleurs désireux de partir en retraite ou en préretraite à soixante ans ou avant et à ceux qui sont l'objet de contrats de solidarité ? Leur contrat étant signé avant le 31 décembre 1982, seront-ils assurés, comme le prévoient les clauses, de bénéficier de l'allocation de 70 p. 100, s'ils prennent leur retraite en 1983 ?

Enfin, oui ou non, le Gouvernement va-t-il appliquer le régime de la retraite non plus à soixante-cinq ans mais à soixante ans ? La déclaration du conseil des ministres du 1<sup>er</sup> décembre mérite à mon sens une explication. Je vous écoute, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Monsieur le député, je vous répondrai d'abord sur l'assurance chômage.

Il n'est pas vrai que les mesures prises soient unilatérales. Les partenaires sociaux ont négocié pendant six mois, vous le savez comme moi. Les syndicats ont proposé une plate-forme commune d'économies. L'accord a été refusé par la délégation patronale.

Si décision unilatérale il y a eu, c'est bien celle-là, ce n'est pas celle du Gouvernement.

L'accord ayant institué l'U.N.E.D.I.C. impose au Gouvernement certaines responsabilités quand il y a défaillance de l'une des parties. J'ai souvent expliqué que le Gouvernement ne souhaitait pas intervenir. Il a tout fait pour faciliter l'accord, mais la carence de l'une des parties ayant été constatée, fallait-il placer l'U.N.E.D.I.C. en situation de cessation de paiements ? L'Etat ne devait-il pas, comme la loi que vous avez votée lui en faisait obligation, prendre des mesures provisoires ? Mais nous continuons, bien entendu, à souhaiter un accord entre les partenaires sociaux.

En outre, le décret du 24 novembre, que M. Le Garrec a signé et que j'ai également signé, reprend les mesures proposées par l'ensemble des syndicats dans un évident esprit de responsabilité. Si nous avons dû aller un peu plus loin, c'est après avoir consulté les syndicats pour que la politique contractuelle puisse au moins demeurer une réalité entre le Gouvernement et les organisations syndicales.

En ce qui concerne les personnes parties en préretraite, je reconnais volontiers qu'une circulaire des services en date du 26 novembre a pu susciter ici ou là quelques interrogations. Elle ne correspondait pas à l'esprit du décret et était donc inopportune. Le ministre chargé de l'emploi a d'ailleurs pris immédiatement les mesures qui s'imposaient.

Je tiens donc à rappeler que les droits acquis des préretraités sont préservés. Le nouveau taux des préretraites n'est applicable ni aux personnes qui sont déjà parties, ni à celles qui notifieront leur départ avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983, ni à celles qui partiront avant le 31 mars 1983 dans le cadre de contrats de solidarité déjà signés ou qui seront signés avant la fin de l'année 1982.

Je crois avoir ainsi répondu à vos légitimes interrogations.

Quant à la situation des chômeurs de longue durée, elle pose un problème social particulièrement douloureux, surtout pour les chômeurs qui atteignent un âge où les chances de retrouver un emploi sont, hélas, faibles.

Vous me demandez ce que le Gouvernement va faire. Je vous exposerai ce qu'il a fait en vous rappelant les dispositions de l'article 8 du décret du 24 novembre.

En premier lieu, les allocations de base ou de fin de droits seront maintenues jusqu'à l'âge de la retraite aux personnes qui sont en cours d'indemnisation à l'âge de cinquante-sept ans et demi et qui ont une durée minimum d'affiliation au régime U.N.E.D.I.C.

En second lieu, le montant de l'allocation de fin de droits est doublé pour les allocataires de plus de cinquante-cinq ans qui ont vingt ans d'appartenance au régime U.N.E.D.I.C., soit 2 043 francs par mois au lieu de 1 021 francs.

Ces améliorations sont importantes. Il en coûtera en effet près de 2 milliards de francs par an à l'U.N.E.D.I.C.

Si nous avons dû aller un peu plus loin que les organisations syndicales, c'est parce que nous avons tenu à faire un effort particulier pour les chômeurs de longue durée.

Vous m'avez posé une question très juste en ce qui concerne la retraite à soixante ans. Je tiens à vous répondre, car je ne crois pas qu'il y ait là une intention malveillante de votre part.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Absolument pas !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Je vous en remercie donc. Le droit à la retraite a été fixé par ordonnance. Il s'agit d'un droit et non d'une obligation. Vous savez très bien que la retraite comporte deux éléments.

S'agissant d'abord de la pension du régime général, il appartenait à la sécurité sociale et au Gouvernement, qui en est le tuteur, de prendre toutes dispositions pour qu'elle puisse être payée à partir du 1<sup>er</sup> avril dans les conditions prévues par l'ordonnance. Pour un salarié de soixante ans totalisant 37,5 annuités, on retient 50 p. 100 du salaire des dix meilleures années. Les 2 milliards de francs correspondants sont inscrits dans les prévisions budgétaires des caisses de sécurité sociale.

En second lieu, le complément apporté par les caisses de retraite complémentaire est affaire purement contractuelle.

Il importe par conséquent que les organisations syndicales et patronales se rencontrent et qu'elles se mettent d'accord. Lorsque je les ai reçues, le 28 octobre, elles ont signé un protocole où elles se sont donné jusqu'au 15 janvier 1983 pour parvenir à un accord, étant entendu que, si des adaptations se révélaient nécessaires entre le système des retraites complémentaires et l'U.N.E.D.I.C., il leur appartiendrait de les proposer.

Le conseil des ministres du 1<sup>er</sup> décembre, dont vous n'avez lu, je crois, qu'une partie du communiqué, a souligné que nous faisons confiance aux partenaires sociaux pour prendre les décisions qui leur incombent, le Gouvernement ayant pris celles qui lui revenaient ainsi que je viens de vous l'indiquer. Il n'est donc pas question que nous décidions par voie réglementaire de l'augmentation des cotisations payées par les salariés ou par les entreprises pour financer les régimes de retraite complémentaire. Je souhaite que les négociations aboutissent et, en tout état de cause, l'autonomie des régimes de retraite complémentaire sera respectée.

Mais nous avons été obligés de nous placer dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'accord et, compte tenu du comportement du patronat depuis quelques mois, c'est une hypothèse qu'on ne peut pas exclure. Je ferai tout, cependant, pour qu'un accord intervienne. A cette fin, j'ai déjà reçu les syndicats ainsi que les responsables des caisses de l'association des régimes de retraite complémentaire, l'Arreo, et de l'association générale des institutions de retraite des cadres, l'A.G.I.R.C.

Si, cependant, il n'y avait pas accord, le Gouvernement serait bien obligé de prendre des mesures permettant de faire en sorte que le salarié prenant sa retraite à soixante ans puisse bénéficier d'une retraite équivalente à celle qu'il aurait obtenue en partant à soixante-cinq ans. C'est le sens du communiqué du conseil des ministres ; rien de plus, rien de moins !

Mais vous avez raison, monsieur le député, de dire que ces questions devraient faire l'objet d'un grand débat, que ni l'Assemblée ni le Gouvernement n'ont, hélas, le temps d'organiser. En réalité, le mal c'est le chômage.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** C'est cela !

**M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.** Le chômage diminue les recettes de la sécurité sociale et de l'U.N.E.D.I.C. et il accroît malheureusement les dépenses. C'est la raison pour laquelle, dans tous les grands pays industrialisés y compris le nôtre, l'équilibre des régimes sociaux suscite des interrogations et parfois même des inquiétudes.

Il faut vaincre le chômage. Aussi la politique du Gouvernement vise-t-elle, sans faire de grandes phrases, à la renaissance industrielle de notre pays. Je ne prétends pas que les actions conduites avant nous étaient mauvaises, mais je crois qu'elles procédaient d'une erreur de fond. On avait inscrit le développement économique de la France dans une division internationale du travail telle que, dans deux ou trois secteurs, comme les télécommunications, l'espace ou les transports, nous étions compétitifs, mais que, dans d'autres domaines, nous avions laissé se démanteler progressivement notre industrie. Le Gouvernement a donc dû ressaisir la situation de la sidérurgie, de la machine-outil, du textile ou de l'industrie du bois. Est-il normal que nous exportions du bois et que nous importions des meubles ? Tout cela ne se fait pas en un jour. La renaissance industrielle de la France commande finalement la solution du problème du chômage.

Mais je ferai à ce sujet une seconde remarque. Devant le désordre monétaire international, il faut espérer que les dirigeants des pays occidentaux sauront trouver les conditions d'un nouvel ordre économique afin que les pays occidentaux ne soient plus soumis aux fluctuations du dollar, qui est en même

temps la monnaie d'un grand pays industriel et la monnaie de réserve du monde entier. Tant que des rapports équilibrés entre les monnaies n'auront pas été rétablis, les économies des pays occidentaux et des pays en voie de développement supporteront les fluctuations d'un dollar soumis, lui, aux aléas de la politique intérieure des Etats-Unis, sur laquelle nous n'avons naturellement aucun pouvoir.

Pour le reste, la politique du Gouvernement, qui tend à vaincre l'inflation pour rendre notre économie compétitive et à relancer l'industrie pour y créer des emplois qui engendreront d'autres emplois dans le commerce et les services, est la seule compatible avec les exigences de lutte contre le chômage.

**M. le président.** La parole est à M. Cousté.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Monsieur le ministre, je vous suis reconnaissant d'avoir élevé le débat car la solution des problèmes de l'assurance chômage et de la retraite à soixante ans passe nécessairement par la lutte contre le chômage, c'est-à-dire par l'amélioration de la situation économique du pays. Or si le mal est bien le chômage, il faut, pour le vaincre, que votre politique économique redonne confiance. Quand j'entends un ministre de votre poids déclarer que la circulaire du 26 novembre était inopportune, je ne puis m'empêcher de penser que le Gouvernement devrait y réfléchir à deux fois avant de publier des textes qui inquiètent autant les travailleurs. En un mot, je lui demande d'être cohérent.

Je le dis, comme vous l'avez souligné, sans aucun esprit de dénigrement, car les inquiétudes que j'exprime sont légitimes. Le régime des préretraites est complexe ; la garantie de ressources démission, la garantie de ressources licenciement, les allocations spéciales du fonds national de l'emploi et les allocations conventionnelles des contrats de solidarité en sont autant de formes.

Au-delà de la remise en ordre du système monétaire international, dont vous avez souligné à juste titre la nécessité, il faut que vous meniez une politique cohérente à l'égard du système monétaire européen, de manière que la solidarité européenne appuie la politique française, quel que soit le Gouvernement.

Une mauvaise circulaire a été prise. Vous la considérez comme inopportune. J'en prends acte. Mais je vous invite instamment à veiller à la cohérence de la politique du Gouvernement dans ses aspects sociaux et dans ses aspects économiques et monétaires, car la cohérence commande la confiance. Redonnez confiance à tous les partenaires sociaux, pas seulement aux syndicats, mais à tous ceux qui font vivre les entreprises : employeurs, cadres, employés et ouvriers. Les élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu devraient vous y inciter. L'intérêt de la nation ne passe pas par la seule défense de certaines catégories.

**M. Henri Bayard.** Très bien !

#### DÉMARCHEURS DE L'IMMOBILIER

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon pour exposer sa question (1).

**M. André Bellon.** Monsieur le ministre de la communication, des démarcheurs ont conseillé à un certain nombre de personnes de placer au plus vite leur argent dans l'immobilier ou les valeurs mobilières en invoquant une prochaine dévaluation du franc.

Même si ces pratiques sont peu répandues, je les trouve d'autant plus fâcheuses que ceux qui s'y adonnent prétendent en outre détenir directement leurs informations du système bancaire.

Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour y mettre un terme, pour marquer combien elles nuisent à l'intérêt national et pour assainir ce marché ?

(1) Cette question, n° 311, est ainsi rédigée :

« M. André Bellon appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les faits suivants :

« Certains démarcheurs de l'immobilier s'adressent à des particuliers pour leur proposer de placer leur argent en leur faisant valoir l'intérêt d'une décision urgente car il va y avoir une dévaluation.

« On peut s'étonner de ce type de campagne, surtout lorsque lesdits démarcheurs prétendent avoir des informations particulières par le biais du système bancaire avec lequel ils travaillent. En conséquence, il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour interdire ce genre de pratique néfaste à l'intérêt national. »

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication.

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Monsieur le député, M. Delors vous prie de bien vouloir l'excuser et n'a chargé de vous communiquer la réponse qu'il a préparée à votre intention.

Je vous rappellerai d'abord la réglementation qui régit le démarchage financier.

Il convient de distinguer le démarchage financier et le démarchage immobilier.

La loi du 3 janvier 1972 relative au démarchage financier et à des opérations de placement et d'assurance définit le démarchage comme le fait soit de se rendre habituellement au domicile, sur les lieux de travail ou dans les lieux publics en vue de conseiller la souscription, l'achat ou la vente de valeurs mobilières, soit de procéder aux mêmes offres de services par l'envoi de lettres ou circulaires ou par communications téléphoniques.

Le démarchage financier est réglementé en France depuis 1935. La loi de 1972 le réserve aux banques, agents de change et caisses d'épargne ainsi qu'aux auxiliaires des professions bancaires lorsqu'il a pour objet la vente de valeurs mobilières.

Par ailleurs, les banques ont le monopole de la publicité et du démarchage en vue de recueillir des fonds à moins de deux ans. En revanche, la collecte des fonds à plus de deux ans est libre et peut donc être effectuée par les auxiliaires des professions bancaires, au nombre de 5 000 environ. Ceux-ci agissent pour le compte des intermédiaires agréés ou pour leur compte propre en rapprochant l'offre et la demande des particuliers. Ils doivent effectuer une déclaration d'activité auprès du Conseil national du crédit, qui se borne à vérifier que le demandeur n'a pas subi une des condamnations interdisant l'exercice de cette profession.

La situation est quelque peu différente en ce qui concerne le démarchage immobilier.

Il convient d'abord de distinguer les investissements directs, qui ont pour effet de conférer à l'acquéreur un droit de jouissance sur le bien acquis, et les investissements indirects, qui peuvent être assimilés à des acquisitions de titres.

La publicité et le démarchage de clients potentiels en vue de leur proposer un investissement direct est principalement du ressort de l'agence immobilière et du promoteur. Le contenu de la publicité faite en faveur de ces investissements doit respecter les règles habituelles en la matière, sous le contrôle du bureau de vérification de la publicité.

Les arguments oraux utilisés par les vendeurs ou démarcheurs de ces organismes sont, vous le comprenez bien, difficiles à contrôler et à sanctionner, bien que, dans certains cas, et vous avez eu raison de l'indiquer, ils soient tout à fait contestables.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'un investissement indirect dans l'immobilier par le biais d'organes de placement collectif, il convient d'assurer la protection de l'épargnant, qui doit être mis en mesure d'apprécier à sa juste valeur l'intérêt de l'acquisition des titres qui lui sont proposés.

C'est pour cette raison que les sociétés civiles de placement immobilier, qui sont les seules sociétés civiles immobilières autorisées à faire appel public à l'épargne, sont soumises à la surveillance de la commission des opérations de bourse. Celle-ci contrôle l'information émise par les sociétés civiles de placement immobilier et surveille leurs activités après leur avoir accordé un visa à l'occasion de leur constitution ou de leur ouverture au public.

La nécessité de renforcer la protection de l'épargnant a conduit le Gouvernement à étendre cette surveillance de la commission des opérations de bourse à toute personne proposant aux épargnants, par voie d'appel public ou par voie de démarchage, d'acquiescer des droits portant sur des biens immobiliers dont ceux-ci n'assurent pas eux-mêmes la gestion, ainsi que toute personne recueillant des fonds à cette fin ou chargée de la gestion desdits biens.

Cette disposition fait l'objet de l'article 22 de la loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne, dont l'Assemblée a débattu mardi dernier en seconde lecture. Elle permettra d'améliorer la qualité de l'information adressée aux épargnants par l'établissement d'un document et d'un contrat type qui seront déposés auprès de la commission des opérations de bourse, laquelle pourra en exiger la modification, si elle le juge utile.

#### TÉLÉVISION DIRECTE PAR SATELLITE

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Richard pour exposer sa question (1).

**M. Lucien Richard.** Monsieur le ministre de la communication, le lancement et la mise en service, fin 1985 ou début 1986, d'un satellite français de télévision directe - T.D.F.1 - perspective annoncée très largement dans la presse depuis déjà plusieurs mois, est une évolution qui modifiera de façon considérable le paysage audiovisuel, non seulement en France, mais dans toute l'Europe occidentale.

On sait, depuis la tenue à Genève, en 1977, de la conférence administrative mondiale des radiocommunications, que le satellite français sera exploité en orbite géostationnaire, c'est-à-dire à 36 000 kilomètres d'altitude, à 19 degrés Ouest.

L'examen attentif de la carte des zones de réception des différents satellites européens fait apparaître clairement que chacun d'entre eux « arrosera » largement, si j'ose employer cette expression, le territoire des pays voisins, ce qui signifie, entre autres, pour le cas de la France, que les téléspectateurs français équipés d'une antenne de réception pourront capter des programmes allemands, britanniques ou luxembourgeois et, inversement, que les programmes français se verront ouvrir un public potentiel de quelque 100 millions de personnes.

Dès lors, et sans plus attendre, il me paraît essentiel de pouvoir disposer d'informations précises sur la politique que le Gouvernement entend mener en ce domaine, afin d'aménager au mieux le passage de la période actuelle, caractérisée par une pénurie de l'offre par rapport à la demande d'images, à celle toute proche dans laquelle le public français aura le choix entre quinze ou vingt programmes chaque jour, voire davantage.

La première interrogation porte sur le contenu même de ce qui sera diffusé sur les trois canaux du satellite français. Y aura-t-il trois programmes originaux ? Y aura-t-il reproduction partielle ou complète des émissions de la première et de la deuxième chaînes déjà diffusées sur le réseau hertzien ?

Dans la première hypothèse, rendue plus probable en raison de la nécessité évidente de proposer des programmes attractifs et nouveaux, le concours de la télévision de service public sera-t-il sollicité, et dans quelles limites ?

Peut-on concevoir que l'un des canaux puisse être loué à un organisme privé, ou issu d'un montage financier entre plusieurs éditeurs de programmes, dont certains pourraient être étrangers ? A cet égard, la location par la France d'un canal T.D.F.1 à des intérêts luxembourgeois est-elle une hypothèse toujours envisagée ?

En second lieu, je souhaiterais obtenir de votre part, monsieur le ministre, des apaisements sur certains aspects préoccupants des modifications dans l'équilibre culturel et financier du système audiovisuel qu'entraînent inévitablement ces nouvelles techniques. Il s'agit, en effet, de savoir quelles seront les règles du jeu, et si elles seront les mêmes pour tous.

Nous connaissons les contraintes multiples imposées aux sociétés de télévision par leurs cahiers de charges, notamment dans le domaine de la publicité et de la diffusion des films de cinéma. L'irruption soudaine de nombreux diffuseurs sur le territoire français, qu'il s'agisse aussi bien de ceux émettant sur notre propre satellite que de ceux reçus à la faveur des

(1) Cette question, n° 301, est ainsi rédigée :

M. Lucien Richard interroge M. le ministre de la communication sur les intentions précises du Gouvernement dans le domaine de la télévision directe par satellite, telle que celle-ci est prévue dans le cadre du plan de Genève de 1977 et aux termes de l'accord franco-allemand publié par le décret n° 82-345 du 6 avril 1982.

« Dans la perspective du lancement et de la mise en service, à la fin de l'année 1985, d'un satellite français de télévision directe, il lui demande de lui indiquer quels types de programmes seront diffusés par ce nouveau moyen, et ce qu'il adviendra, à cette échéance, des réseaux terrestres de télévision.

« Sachant que le satellite T.D.F. 1 sera pourvu de trois canaux, il souhaiterait connaître quelle affectation est prévue pour chacun de ces canaux, et si le service public aura vocation à produire des programmes qui seront relayés par ce nouveau moyen, soit par une reprise simple de ses programmes terrestres, soit par la confection d'une nouvelle programmation spécifique et originale.

« Constaté, enfin, du caractère inévitable des débordements qui résulteront de l'exploitation de leurs propres satellites par les pays voisins, il lui demande de lui préciser comment le Gouvernement entend protéger à la fois l'identité culturelle de notre pays et le marché publicitaire national, sans pour autant recourir, ce qui n'est d'ailleurs pas dans ses intentions affichées, à des entraves à la libre circulation des idées en Europe. »

débordements, ne risque-t-elle pas de désorganiser le marché publicitaire et de priver brutalement les sociétés de service public et la presse écrite d'une part importante de leurs ressources ? Quelles mesures de prévention le Gouvernement entend-il prendre ? Peut-on espérer en arriver à la mise sur pied d'une sorte d'accord européen de bonne conduite ?

De même, le public français ne risque-t-il pas de se voir proposer, à toute heure de la journée, des films récents, alors que les chaînes actuelles doivent respecter un délai de trois ans avant de pouvoir les diffuser ? Pouvez-vous sur ce point, qui engage l'avenir même de la production et de la création cinématographique, nous donner des assurances ?

Plus généralement, le risque est grand, à la faveur de la mise en service des satellites, de voir l'identité culturelle française se diluer et se perdre sous un flot de productions étrangères, acquises à bon marché auprès des Américains ou des Japonais. A cet égard, peut-on savoir quels sont les premiers résultats des consultations diplomatiques engagées récemment par le ministère des relations extérieures et qui tendent à promouvoir l'idée d'un espace audiovisuel européen dont le noyau dur serait la francophonie ?

Ma dernière question sera plutôt la formulation d'une crainte : n'est-on pas en droit, en effet, de s'interroger sur les chances de la France de réellement maîtriser les évolutions technologiques en la voyant se lancer simultanément dans les projets de création d'une quatrième chaîne, de câble et de satellite et disperser ses efforts et la réflexion nécessaire pour préparer une aussi profonde mutation ? Avoir place dans la compétition industrielle est une chose, mais savoir mettre la technologie au service des idées et d'une communication de qualité est tout aussi essentiel.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication.

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Monsieur le député, une réponse aussi complète que vous pouvez le souhaiter à des questions aussi nombreuses et importantes que celles que vous venez de poser nécessiterait un long débat.

J'ai eu l'occasion de traiter les problèmes qui vous préoccupent lors de la discussion du budget des organismes de radio-télévision et des crédits de l'information. Vous dites que la presse a particulièrement évoqué le programme de télévision par satellites depuis quelques semaines. Cette question exigeait, en effet, une réponse urgente du Gouvernement, puisqu'il s'agissait de la poursuite du programme du satellite de diffusion directe dans le cadre des accords franco-allemands. Le Gouvernement a choisi de confirmer son engagement.

Comme vous l'avez rappelé, le lancement du premier satellite constituant le système opérationnel est prévu pour l'été 1985. Vous savez — mais il est utile d'y revenir — que, pour être opérationnel, le système de télévision directe T. D. F. 1 devra comporter un deuxième satellite, dont le lancement est prévu un an et demi à deux ans plus tard. C'est précisément sur ce point que le Gouvernement français devait donner confirmation de son engagement. Le système devra encore être complété par la mise en fabrication d'un troisième satellite destiné, celui-ci, à rester à terre, prêt à pallier la défaillance de l'un des deux engins en orbite et destiné, de toute façon, à remplacer les satellites en vol au terme de leur durée de vie, qui est estimée à environ sept années.

Le Gouvernement a donc confirmé, sur les plans technique, industriel et financier, la poursuite de son programme T. D. F. 1 dans le cadre des accords franco-allemands.

Les autres interrogations que vous avez formulées ont trait, d'une part, aux programmes ou aux services qui seront offerts par le satellite sur lequel, dans un premier temps, nous disposerons de trois canaux, et, d'autre part, aux incidences des choix qui seront opérés pour l'utilisation de ces matériels nouveaux sur les équilibres existant dans le secteur audiovisuel en ce qui concerne non seulement la publicité, mais aussi l'industrie cinématographique.

Nous travaillons sur ces sujets. Comme vous — car j'ai bien compris que c'était l'inspiration qui vous animait — nous pensons qu'il est indispensable que soit définie une politique d'ensemble de la communication pour la France, politique à l'intérieur de laquelle chaque moyen de communication doit avoir sa place propre et qui doit nous permettre de prévoir, à échéance de plusieurs décennies, les équilibres qu'il conviendra d'établir, puis de préserver.

Bien qu'elles soient de plus grand intérêt, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de répondre aux autres questions que vous m'avez posées. Le travail de réflexion n'est pas achevé et, bien entendu, les arbitrages ne sont pas encore rendus, ni même sur le point de l'être. Mais je puis vous assurer que le Gouvernement partage vos préoccupations.

Sur le régime juridique et financier des organismes d'exploitation du satellite, je pense qu'il sera possible d'apporter de premiers éléments de réponse dans quelques mois. Pour ce qui est des programmes, d'une part, nous avons encore du temps devant nous, et, d'autre part, il n'appartient pas au pouvoir exécutif de se prononcer à leur sujet. Des orientations seront définies, puis ce sera aux professionnels d'y travailler.

Quoi qu'il en soit, un point me paraît dès maintenant acquis : un ou deux des canaux du satellite sera ou seront utilisés pour une duplication des programmes existant sur les trois chaînes nationales actuellement exploitées par réseau terrestre. S'agira-t-il de la diffusion d'un programme complet ou de la contraction des meilleures émissions de chacun des trois programmes nationaux ? La décision sera prise le moment venu.

L'intérêt de ce choix est double : d'une part, il permettra de résoudre définitivement le problème des zones d'ombre qui subsistent encore en France — l'arrosage, pour reprendre votre expression, sera complet quel que soit le relief — d'autre part, l'orbite prévue pour le satellite permettra de couvrir une zone beaucoup plus large que le territoire national, ce qui donnera à nos programmes la possibilité de toucher un public infiniment plus vaste qu'à l'heure actuelle.

Le troisième canal, et éventuellement le deuxième, devra être utilisé pour d'autres programmes et pour des services. Vous n'avez pas mentionné, mais je sais bien que vous y songez également, toute une série de systèmes de communication particuliers qui ne sont pas au sens strict des programmes audiovisuels.

La nécessité de prévoir, parallèlement, un développement de notre capacité de création et de production audiovisuelles et de nos réseaux n'a pas échappé au Gouvernement. Sur ce point, nos préoccupations rejoignent les vôtres. Faute d'assurer un niveau de production suffisant, nous courrions un risque très grave, non seulement économique et industriel, mais aussi culturel, d'envahissement, voire de colonisation, par des productions venues de l'étranger. C'est la raison pour laquelle le conseil des ministres a décidé, il y a quelques semaines, la création d'une mission interministérielle, dont la coordination a été confiée au ministère de la communication et qui doit, dans des délais assez courts, présenter des propositions, sur lesquelles le Gouvernement se prononcera, pour le développement et la restructuration de notre appareil de production d'images aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Richard.

**M. Lucien Richard.** Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions que vous m'avez apportées, même si elles laissent subsister quelques zones d'ombre.

Vous avez répondu à fond sur le problème technique et industriel, qui est important. Vous m'avez fait part de vos réflexions, avez-vous dit. Ce devrait être chose faite dans quelques mois ou quelques semaines, du moins je l'espère. Je note toutefois que 1985, c'est pour bientôt, et peut-être faudrait-il activer la réflexion.

M. le Premier ministre vous a demandé d'établir un rapport sur tous ces problèmes. Ce rapport sera-t-il déposé bientôt et l'Assemblée nationale pourra-t-elle en avoir connaissance ? Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre à cette question.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication.

**M. le ministre de la communication.** Vous comprendrez bien, monsieur le député, que le document dont vous parlez ne pourra être, d'une manière ou d'une autre, rendu public qu'après que le Gouvernement se sera prononcé sur son contenu.

Mais cette étape de procédure passée, je suis naturellement tout à fait disposé à en informer ceux des membres de l'Assemblée qui le souhaiteraient, comme je suis disposé à tout moment, si l'Assemblée nationale le souhaite, à accepter un débat sur ces questions.

## COMMISSAIRES ADJOINTS DE LA REPUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Raynal pour exposer sa question (1).

**M. Pierre Raynal.** Monsieur le ministre de la communication, les vacances nombreuses dans les sous-préfectures suscitent quelque inquiétude.

En effet, l'importance et l'efficacité des fonctions du sous-préfet, commissaire adjoint de la République, ne sont pas à démontrer dans son arrondissement, notamment dans la France rurale dont j'ai l'honneur d'être l'un des représentants à l'Assemblée nationale.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, les difficultés inhérentes à la situation des communes rurales, qui sont le plus souvent de faible dimension, dépourvues de cadres techniques ou administratifs et, pour la plupart d'entre elles, fort éloignées du chef-lieu du département, difficultés encore accrues par le relief ou le climat lorsqu'elles sont situées en zone de montagne.

C'est dire la nécessité pour les maires et les élus de ces régions, en particulier, confrontés de plus en plus à des problèmes de tous ordres -- juridiques, sociaux, économiques, etc. -- dont le nombre et l'acuité augmentent sans cesse, de trouver au chef-lieu d'arrondissement, outre le contrôle de la légalité de leurs délibérations et le coordinateur des services extérieurs de l'Etat, l'interlocuteur compétent capable de les aider dans la constitution de leurs dossiers, dans leurs démarches, dans les actions qu'ils mènent en faveur du développement de leur collectivité aussi bien que dans l'application des lois et règlements, nécessité, en un mot, de trouver à leur portée un relais administratif et d'animation de la vie locale.

Cela correspond bien à l'esprit de la loi de décentralisation, qui a voulu rapprocher l'administration de l'élu et du citoyen, sinon tout à fait à sa lettre, du moins si l'on se réfère à l'article 34 qui dispose que le commissaire de la République « est assisté, à cet effet, dans le département, d'un secrétaire général et, le cas échéant, de délégués dans les arrondissements du représentant de l'Etat ».

Les mots « le cas échéant » peuvent, en effet, prêter à interprétation. Aussi l'absence de nominations aux postes vacants, surtout lorsque le délai se prolonge, ne manque-t-elle pas d'inquiéter la population, les responsables et les élus.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de me confirmer que le Gouvernement est bien décidé à maintenir au chef-lieu d'arrondissement et dans tous les chefs-lieux la présence de ces délégués du représentant de l'Etat dans le département que sont les sous-préfets, commissaires adjoints de la République, et, si possible, de me préciser plus particulièrement la date à laquelle sera pourvu le poste de Mauriac dans le Cantal, département de montagne, dont le poste est vacant depuis six mois.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication.

(1) Cette question, n° 300, est ainsi rédigée :

« M. Pierre Raynal appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, sur le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements.

« Ce décret est pris en application de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment de son article 34.

« L'article 4 du décret du 10 mai 1982 dispose que le commissaire de la République représentant de l'Etat dans le département est assisté, en particulier, dans l'exercice de ses fonctions par des commissaires adjoints de la République. « Ceux-ci remplissent dans les arrondissements les attributions qui leur sont conférées par les lois et règlements et y assurent sous l'autorité du commissaire de la République la coordination de l'action des services extérieurs de l'Etat. »

« Il appelle son attention à cet égard sur le fait que l'arrondissement de Mauriac est privé de commissaire adjoint de la République depuis le mois de juillet dernier.

« Il semble que cette situation ne soit pas exceptionnelle et qu'une quarantaine d'arrondissements seraient dans le même cas dont vingt-deux arrondissements ruraux. Il lui demande les raisons pour lesquelles des sous-préfets ne sont pas affectés dans tous les postes de commissaires adjoints de la République actuellement dépourvus de titulaires.

« Il lui fait valoir qu'en application de l'article 1 du décret du 10 mai 1982 tous les arrondissements devraient normalement être pourvus d'un commissaire adjoint de la République susceptible d'assurer « la coordination de l'action des services extérieurs de l'Etat ».

« Il souhaiterait en particulier savoir quand un commissaire adjoint de la République sera nommé dans l'arrondissement de Mauriac. »

**M. Georges Fillioud,** ministre de la communication, je vais vous indiquer, monsieur Raynal, la réponse que M. Gaston Defferre, empêché, m'a chargé de vous faire en son nom. Celle-ci vous rassurera, je pense, complètement, ainsi que vos collègues parlementaires qui représentent la France rurale.

Vous avez rappelé que le législateur, par la loi du 2 mars 1982 et le Gouvernement, par les décrets du 10 mai, ont tenu l'un et l'autre à donner un fondement juridique indiscutable au rôle des commissaires adjoints de la République.

Ceux-ci voient notamment reconnue leur vocation à assurer la coordination des services extérieurs de l'Etat dans leur arrondissement.

Lors du transfert de l'exécutif, de nombreux présidents de conseils régionaux ou de conseils généraux ont souhaité disposer du concours de membres du corps préfectoral. Le Gouvernement, soucieux d'aider les élus au moment où ceux-ci voyaient leurs responsabilités s'accroître, a accepté de mettre à la disposition des conseils généraux et des conseils régionaux trente sous-préfets, qui, pour prendre ces fonctions nouvelles, ont été placés en position de détachement. Un nombre aussi important de départs a entraîné des difficultés de gestion dans le corps préfectoral, dont un certain nombre de postes n'ont pu être pourvus aussi rapidement que par le passé, ce qui est le cas de votre arrondissement du Cantal.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'élargir les possibilités de recrutement au titre du tour extérieur. Vingt-six nominations supplémentaires ont ainsi été obtenues pour les années 1982 et 1983. Il a également été demandé que le nombre de postes attribués au ministère de l'intérieur à la sortie de la prochaine promotion de l'Ecole nationale d'administration soit augmenté.

Actuellement, il y a vingt et un postes de commissaire adjoint de la République qui sont vacants : sept d'entre eux seront pourvus dans les jours à venir et d'autres nominations de commissaires adjoints de la République interviendront au mois de janvier 1983.

Enfin, monsieur le député, en ce qui concerne l'arrondissement de Mauriac, la durée de cette vacance n'a pas échappé au ministre de l'intérieur, qui m'a chargé de vous faire savoir qu'il veillera personnellement à ce que ce poste soit pourvu, et ce dans les prochaines semaines.

**M. le président.** La parole est à M. Raynal.

**M. Pierre Raynal.** Monsieur le ministre, je prends acte de l'engagement de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation -- et je l'en remercie -- de bien vouloir pourvoir, dans les meilleurs délais, l'ensemble des sous-préfectures, et en particulier celle de Mauriac, de commissaires adjoints de la République.

## Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance suspendue à dix heures trente-cinq, est reprise à dix heures quarante.)

**M. le président.** La séance est reprise.

## MINERAL DE FER

**M. le président.** La parole est à M. Drouin, pour exposer sa question (1).

**M. René Drouin.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, mes chers collègues, MM. Jean-Paul Durieux, Nicolas Schiffler, Henry

(1) Cette question, n° 309, est ainsi rédigée :

« M. René Drouin appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, sur la situation préoccupante dans laquelle se trouve la production de minéral de fer nationale. On constate en effet que, alors que la production de minéral de fer est en baisse (de 8,3 p. 100 entre le premier trimestre 1981 et le premier trimestre 1982), les importations sont en constante augmentation (+ 34,6 p. 100 dans le même temps). En conséquence, les mines de Rochonvilliers, Bazailles ont été arrêtées, celles de Longwy, Aumetz, Algrange et Segrée (Mayenne) sont menacées et les autres, dont Soumont (Calvados), sont en baisse d'activité. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour redresser cette situation. »



Delisle et moi-même avons souhaité organiser un débat sur l'avenir des mines de fer et de la sidérurgie, pour que des populations qui, dans le passé, ont subi durement la politique de la droite — fermeture d'usines, de puits, licenciements — et qui ont concouru dans leur majorité à la victoire de la gauche, soient informées, sinon rassurées.

La première question concerne les mines de fer. La production de minerai nationale est alignée sur le niveau de production de l'acier et de la fonte, qui se conforme aux chiffres du plan Acier. Or, si les productions nationales d'acier et de fonte sont en baisse en 1982, les importations d'acier et de minerai sont en hausse.

Pour illustrer ce dernier point, M. Jean-Claude Bois, député du Pas-de-Calais, m'a fait savoir que les Charbonnages de France songeraient à importer un tonnage considérable de câbles d'acier en provenance de Pologne alors que l'entreprise Fical de Lens pourrait honorer la commande.

En 1981, les importations de minerais étrangers ont atteint 16,3 millions de tonnes, soit 63,5 p. 100 de la consommation en fer pur de la sidérurgie française, ce qui correspond à une sortie de devises de près de 2,5 milliards de francs.

Par ailleurs, alors que la production de minerai de fer enregistre une baisse de 8,3 p. 100 entre le premier trimestre de 1981 et le premier trimestre de 1982, les importations ont augmenté dans le même temps de 34,6 p. 100.

Ainsi, pour ce qui concerne le fer pur, les usines françaises couvrent maintenant les deux tiers de leurs besoins par des minerais importés.

En conséquence, les mines de Rochonvilliers, Bazailles ont été arrêtées, celles de Longwy, Aumetz, Algrange et Segré — en Mayenne — sont menacées et les autres, dont Soumont, dans le Calvados, sont en baisse d'activité.

Le chômage partiel s'accroît partout et les effectifs ont déjà diminué de 650 personnes depuis le 10 mai.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que la poursuite de cette tendance à l'accroissement des importations et à la réduction de la production pourrait aller à l'encontre des engagements pris voici un an en Lorraine par le Président de la République, qui s'exprimait en ces termes : « L'approvisionnement national en fer de la sidérurgie sera consolidé » ?

Ces propos ont d'ailleurs été confirmés par Pierre Mauroy il y a huit jours à Pont-à-Mousson.

Ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire, monsieur le ministre d'Etat, d'associer les organisations syndicales à la commission de coordination mise en place pour l'étude du plan Fonte ?

Pouvez-vous nous dire si la commission de coordination qui devait définir la politique dans les mines de fer a pris des décisions et lesquelles ? Nous souhaiterions savoir si le plan Fonte que devaient élaborer les deux groupes sidérurgiques est prêt et ce qu'il contient ?

Enfin quand daignera-t-on intégrer dans les calculs de rentabilité le coût social pour la nation de la mise en cessation d'activité, parfois à l'âge de quarante-six ans, de mineurs de fer ?

**M. le président.** Monsieur Drouin, M. Schiffler devait également poser une question concernant le minerai de fer. Mais il n'est pas là.

**M. René Drouin.** Il m'a demandé de bien vouloir poser sa question à sa place.

**M. le président.** C'est une mauvaise méthode, monsieur Drouin. Vous le direz à votre président de groupe.

Si l'on peut admettre que le Gouvernement soit représenté indifféremment par n'importe lequel de ses ministres, on peut difficilement admettre qu'un député soit remplacé par un autre lors de la séance réservée aux questions orales.

**M. René Drouin.** M. Schiffler est parti ce matin pour le Canada !

**M. le président.** M. le ministre d'Etat souhaite-t-il répondre aux deux questions successivement ou faire une réponse globale ?

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** La question de M. Schiffler portant sur le même sujet, il me paraît préférable de faire une réponse globale.

## IMPORTATIONS DE MINÉRAI DE FER

**M. le président.** La parole est à M. Drouin, pour poser la question de M. Schiffler (1).

**M. René Drouin.** Le Gouvernement a annoncé son intention de mettre en place une filière acier. Aujourd'hui, cette filière accuse un déficit de plus en plus lourd.

Pour les premiers mois de l'année, les chiffres s'établissent comme suit : pour l'acier, les importations sont de 5 051 milliers de tonnes et les exportations de 4 818 milliers de tonnes ; pour la fonte, les importations sont de 319 milliers de tonnes et les exportations de 231 milliers de tonnes ; pour le minerai de fer, les importations sont de 10 044 milliers de tonnes et les exportations de 4 170 milliers de tonnes.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous préciser le plan du Gouvernement pour rendre positif le solde de notre balance commerciale dans ce domaine ?

Je constate avec étonnement que, alors que les importations augmentent, la production de minerai de fer continue de fléchir. Ainsi, entre les six premiers mois de 1981 et les six premiers mois de 1982, la production a baissé de 9,5 p. 100.

A-t-on ou non la volonté politique d'engager une réduction significative des importations de minerai étranger à la C.E.E., par exemple de 10 p. 100, comme le réclament unanimement les syndicats ?

Je tiens à vous faire savoir, monsieur le ministre d'Etat, que nombreux sont les mineurs et les sidérurgistes qui se demandent si les hommes qui ont appliqué avec zèle la politique anti-ouvrière et de régression économique des gouvernements de l'ancien régime et qui, pour la plupart, ont été maintenus à des postes de responsabilité sont qualifiés pour mener la politique de redressement économique et de progrès social du Gouvernement de la gauche dans les entreprises nationalisées et en particulier dans la sidérurgie ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, pour répondre à ces deux questions.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Mesdames, messieurs, je remercie M. Drouin et M. Schiffler de me fournir l'occasion d'aborder devant vous dans toute son ampleur la question des mines de fer françaises.

Ce sujet, je le sais, est au cœur des préoccupations de beaucoup d'entre vous et je ne méconnais pas l'inquiétude des populations que vous représentez.

Les mines de fer sont frappées depuis dix ans par la diminution constante de leur production.

Mais vous n'attendez pas de moi que je tienne un langage convenu. Vous attendez de moi que je tienne un langage de vérité, telle, du moins, que la vérité m'apparaît après que j'ai examiné toute les données dont je dispose. L'intérêt de ce débat est de faire progresser votre information et la mienne.

Entre 1974 et 1981, la production d'acier brut française a baissé de 22 p. 100. Dans la même période, la consommation intérieure de minerai de fer national a diminué de 57 p. 100, soit un tonnage de 21 millions de tonnes. Il y a là la même évolution qui vous paraît paradoxale et préoccupante.

La discordance de ces deux taux de diminution s'explique par deux facteurs essentiels.

Premièrement, la création d'une sidérurgie littorale : Dunkerque dans les années soixante, Solmer à Fos dans les années soixante-dix. Il faut savoir qu'en réalité ces sidérurgies ont été conçues pour utiliser l'hématite importée et pas du tout la minette lorraine, de sorte que, en construisant une sidérurgie littorale, les groupes sidérurgiques ont pris alors une décision dont ils savaient pertinemment qu'elle se répercuterait sur le niveau de production de nos mines de fer.

(1) Cette question, n° 308, est ainsi rédigée :

« M. Nicolas Schiffler appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, sur la dégradation de la balance commerciale de la filière acier. Il constate en effet que, alors que la production de minerai de fer ne cesse de baisser (— 9,5 p. 100 entre le premier semestre 1981 et le premier semestre 1982), les importations qui atteignent plus de 10 millions de tonnes dans les neuf premiers mois de l'année ne cessent d'augmenter. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour résorber le déficit de notre balance commerciale dans ce domaine. »

Par ailleurs, la baisse de la production des produits longs, qui sont concurrencés pour l'essentiel, en Lorraine et en Normandie, a également entraîné une diminution de la consommation de minerai de fer.

Viennent s'ajouter trois autres causes moins importantes : le développement encore modeste, mais appelé à croître, des aciéries électriques fonctionnant avec de la ferraille ; les importations de minerais suédois en Lorraine, et diverses autres causes techniques.

Par ailleurs, entre 1974 et 1980, les exportations de minerai de fer ont baissé de 12 millions de tonnes, notamment en direction de la Belgique, du Luxembourg et de l'Allemagne. Au total, entre 1974 et 1981, la baisse de la production du minerai de fer national s'élève donc à 33 millions de tonnes, ramenant la production de 54 millions de tonnes à 21 millions de tonnes.

Voilà pour les chiffres et pour les causes principales.

La poursuite de cette tendance pose, à l'évidence, la question du maintien du potentiel technique et humain des mines de fer, notamment en Lorraine.

Ce problème, qui préoccupe l'ensemble du Gouvernement, doit être considéré du point de vue de l'approvisionnement de la France en matières premières pour sa sidérurgie.

L'avenir des mines de fer lorraines ne peut en effet, être dissocié de celui des sidérurgies qu'elles alimentent, à savoir la sidérurgie lorraine, la sidérurgie normande et, à l'étranger, principalement la sidérurgie luxembourgeoise.

Ce patrimoine national ne pourra être sauvegardé que s'il est à même de contribuer à assurer l'avenir de ces sidérurgies, que s'il concourt à améliorer leur compétitivité, car tel est notre objectif.

Les questions d'approvisionnement en matières premières sont des questions stratégiques qui nécessitent une approche à long terme. Il faut donc en la matière faire œuvre de prospective.

L'approvisionnement en fer de la sidérurgie peut être assuré à l'avenir par quatre voies essentielles : les minerais de fer nationaux, pauvres et phosphoreux ; les minerais de fer importés riches et phosphoreux, comme le minerai suédois, dont la teneur en fer est de 60 p. 100, contre 33 p. 100 pour la minette lorraine ; les minerais de fer non phosphoreux hématites ; enfin la ferraille.

Les usines côtières à produits plats ont été conçues pour utiliser les minerais de fer hématites. Il est raisonnable de penser qu'elles demeureront sur cette filière à l'avenir, l'utilisation des ferrailles devant sans doute rester marginale et les minerais nationaux ne pouvant, pour des raisons techniques, espérer concourir à leur approvisionnement.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que les usines continentales à produits longs, lorraines ou normandes, ont le choix entre trois sources d'approvisionnement : minerai de fer national, minerais importés, ferraille. Les exemples italien et espagnol montrent d'ailleurs un accroissement permanent du champ d'utilisation des ferrailles au détriment de nos propres ressources.

Notons d'ailleurs que ces trois matières premières ne sont pas nécessairement exclusives les unes des autres. L'exemple de l'Arbed nous le montre : le fer contenu dans l'acier produit par cette société provient en quantités à peu près égales du minerai lorrain, des minerais importés et de la ferraille. En Lorraine, environ les deux tiers du fer proviennent du minerai lorrain, le solde provenant à la fois des minerais importés et de la ferraille.

Quelles sont les perspectives à terme de ces trois sources d'approvisionnement ?

Les ferrailles, vous le savez, resteront abondantes. Elles le seront même de plus en plus, d'après certains experts, compte tenu du cycle faisant passer de l'acier à la ferraille. Nous assisterons ainsi aujourd'hui à une croissance des ressources en ferrailles au niveau mondial qui ne serait que le reflet de la croissance industrielle ayant succédé à la deuxième guerre mondiale. Ce devrait donc rester une ressource abondante et par conséquent relativement bon marché. Enfin, n'oublions pas que nos disponibilités en ferrailles constituent elles aussi un patrimoine national, une richesse en tant que matière première et source d'économie d'énergie, patrimoine que nous devons chercher à valoriser nous-mêmes plutôt que d'en faire bénéficier les autres, nos concurrents. Je rappelle que 3 millions de tonnes d'exportation vers l'Italie et l'Espagne reviennent en France sous forme de ronds à béton.

Les minerais importés, quant à eux, sont largement répartis à la surface du globe et les perspectives de pénurie, évoquées un moment avant la crise, s'éloignent au fur et à mesure que

sont révisés en baisse, hélas, les taux de croissance de la sidérurgie. C'est dire que le risque d'une forte augmentation des prix sur ce marché, souvent évoqué encore au cours des dernières années, paraît de moins en moins menaçant.

Les minerais de fer nationaux, quant à eux, ont défendu leur position par une progression extraordinaire des rendements des mines. Ils bénéficient de la sécurité d'approvisionnement, qu'ils assurent aux sidérurgies qu'ils alimentent. Néanmoins, la concurrence des autres sources de substitution, minerais importés et ferrailles, demeurera vive.

Il est évident, dans ces conditions, qu'il faut tenir compte des perspectives de la sidérurgie et de la consommation de produits sidérurgiques. Or celle-ci est liée aux perspectives de la croissance, à la diminution des usages spécifiques de l'acier — dans l'automobile par exemple — à la substitution à l'acier de matériaux nouveaux, et enfin au développement de la sidérurgie dans les pays du tiers monde. Il est clair que la tendance spontanée conduirait à une nouvelle et forte diminution de la production nationale.

Pouvons-nous accepter cette évolution ? Ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le député, nous devons être bien conscients de ses conséquences négatives sur le commerce extérieur et l'emploi.

On estime, compte tenu de la surconsommation de coke et d'énergie liée à l'usage du minerai de fer lorrain, pauvre en teneur et phosphoreux, que le coût en devises de l'importation de minerai de fer est aujourd'hui de 100 francs par tonne, soit pour 1 million de tonnes importées une dépense de 100 millions de francs.

En ce qui concerne l'emploi, 1 million de tonnes de minerai de fer français donnent du travail à 160 personnes par an.

Comment pouvons-nous agir ? Quelle est notre marge de manœuvre ? L'analyse que je viens de faire devant vous montre qu' dans les structures actuelles de la sidérurgie française, l'acier ne peut pas s'exercer à l'encontre des minerais destinés aux usines littorales, pour des raisons techniques, mais uniquement sur la fraction des importations destinées à la Lorraine, qui sont essentiellement d'origine suédoise.

Dans les conditions économiques de 1982, le tonnage qui pourrait être gagné par une élimination du minerai suédois — en supposant que cela soit possible techniquement, car je rappelle qu'il s'agit d'un minerai riche — serait de 3 millions de tonnes.

Pour cela, il faut rendre le minerai de fer lorrain compétitif : tel est l'objet des mesures prises par le Gouvernement en février 1982. Je rappelle que les pouvoirs publics ont, déchargé les mines de fer des charges sociales dues au passé, ce qui représente un coût budgétaire de 200 millions de francs par an.

En ce qui concerne les coûts de transport, qui ne doivent pas désavantager les minerais nationaux par rapport à leurs concurrents étrangers, je fais procéder à une étude. Ce point est particulièrement décisif pour des produits pondéreux comme le minerai de fer puisque le coût des transports intérieurs à la Lorraine représente parfois le tiers du prix de revient.

Si nous progressons dans cette voie, ainsi que l'a dit le Premier ministre à Pont-à-Mousson le 4 décembre 1982, le minerai de fer lorrain pourrait être considéré comme plus compétitif par rapport aux minerais importés.

En outre, il pourrait être envisagé de recourir à ce que l'on appelle l'enrichissement, ce qui suppose des investissements élevés, de l'ordre de 500 millions de francs. Le Gouvernement a demandé aux entreprises et à l'I.R.S.I.D. d'établir un programme de recherche à cet effet. Ce programme va être déposé dans les prochains jours et je l'examinerai avec attention afin de voir si cet investissement mérite d'être financé.

Je recevrai les organisations syndicales d'ici à quelques semaines dans le cadre du groupe de concertation que j'ai mis en place, mais je puis d'ores et déjà vous annoncer que des décisions seront prises prochainement pour que l'on évite deux risques principaux.

Celui d'une perte définitive de parties importantes du gisement par noyage quand les contraintes de la conjoncture conduisent à arrêter l'exploitation de puits. C'est le problème de l'exhaure, opération qui consiste à maintenir les mines hors d'eau et qui pourrait être prise en charge pour une forte proportion par les pouvoirs publics. Un examen de fond de cette question doit être entrepris sans délai par les pouvoirs publics, les entreprises et les collectivités locales.

Celui de la pyramide des âges. Il ne faut pas qu'une gestion imprévoyante du personnel nous mette un jour devant l'impossibilité de poursuivre l'exploitation par manque d'effectifs qua-

lifés. J'ai demandé aux groupes d'examiner cette question. Une mise en formation de jeunes pour assurer le maintien d'un potentiel minimum, en particulier d'abatteurs, est à envisager en temps opportun.

Par ailleurs, conformément à l'objectif de compétitivité qui leur a été fixé, les responsables des entreprises sidérurgiques élaborent dans le premier temps les plans à moyen terme de production de fonte cohérents avec les plans sidérurgiques qui ont été arrêtés; puis, dans un deuxième temps, dans le cadre du comité de coordination qui a la charge de la concertation avec les organisations syndicales, ils doivent préciser les plans d'exploitation des mines qui en découleront. Cette concertation sera suivie d'une réunion de synthèse au ministère, dans le courant du mois de février, au niveau du groupe central permanent que j'ai installé. Je veille personnellement, vous le savez, à ce que cette opération soit conduite dans la plus étroite collaboration avec les organisations syndicales et j'ai lancé plusieurs initiatives afin que des activités nouvelles se développent en Lorraine: en effet, on ne peut résoudre ce problème dans le seul cadre sidérurgique. Si nous voulons maintenir l'emploi, il faut implanter en Lorraine des activités nouvelles.

D'ailleurs le Premier ministre a, lors d'un récent voyage, annoncé à l'abbaye des Prémontrés plusieurs initiatives résultant du travail mené au cours de ces derniers mois, notamment sous l'impulsion de la mission Marbach, dont j'ai obtenu la désignation au mois de juillet, et sous l'impulsion de la D. A. T. A. R. Ce travail sera poursuivi.

Je me rendrai quant à moi en Lorraine, ainsi que je l'ai annoncé, au début de l'année prochaine. Le problème est difficile et il n'y a pas de réponse toute prête. Il faut que nous luttons ensemble au coude à coude pour trouver des solutions.

En ce qui concerne les mines de fer, nous devons prendre en compte les différents objectifs que la nation s'est donnés: valoriser au mieux notre patrimoine, préserver l'avenir, assurer à la sidérurgie un approvisionnement compétitif.

Quant aux questions précises que vous m'avez posées, monsieur Drouin, je répondrai que les chiffres traduisant l'évolution des importations sur une courte période ne sont pas suffisamment significatifs. Il faudrait distinguer selon les différents sites, compte tenu de l'irrégularité des arrivages de bateaux; néanmoins, je veille à ce qu'il n'y ait pas de distorsions. Pour les neuf premiers mois de 1982, tous les chiffres, tant de production que d'importation de minerai, sont en baisse. Cette tendance est d'ailleurs confirmée par les prévisions pour l'ensemble de l'année. Cette baisse affecte légèrement plus la production nationale que les importations puisque les prévisions pour l'année sont les suivantes. Baisse globale des importations: 9 p. 100; baisse de la production en Lorraine: 10 p. 100; baisse de la production des mines lorraines: 12 p. 100.

Je suis prêt à examiner toutes les données complémentaires. Personne n'a la science infuse, et il y a un travail sérieux à faire en liaison avec les élus, les entreprises et les syndicats.

Vous avez, monsieur le député, évoqué d'autres problèmes, en particulier celui des hommes. Je rappelle ce que j'ai dit aux présidents des entreprises nationales: une politique industrielle a été définie par les pouvoirs publics, et l'autonomie de gestion a été garantie par le Président de la République; celle-ci doit être comprise dans le cadre de la politique industrielle. Il revient aux présidents des entreprises nationales d'intégrer dans leur stratégie des mesures susceptibles de restaurer la compétitivité. Hélas, dans le domaine de la sidérurgie, on en est encore loin, et lorsque je vois les résultats et les pertes qui s'accroissent, je ne peux que me faire des cheveux blancs! En effet, l'Etat, c'est-à-dire le contribuable, ne peut pas collectionner les ardoises: les présidents des entreprises nationales doivent donc définir des objectifs tout en tenant compte des contraintes qu'impose la solidarité nationale. Ils doivent à la fois prendre en compte la diminution de notre déficit commercial, l'emploi, le dialogue social, mais aussi le développement des technologies d'avenir, qui nous permettront de maintenir la compétitivité de secteurs considérés comme menacés et qui sont souvent des secteurs vieillissants parce qu'on n'a pas réalisé à temps les investissements nécessaires.

La responsabilité des présidents est donc lourde, mais chacun a la sienne et plus on est haut dans la hiérarchie, plus étendus sont les devoirs. La responsabilité doit être partagée si l'on ne veut pas aller vers un système de déresponsabilisation mutuelle.

Si l'Etat consent un énorme effort en faveur de la sidérurgie, les entreprises et ceux qui y travaillent de même que les régions où elles sont installées doivent également prendre la mesure des défis à relever.

Le principe, c'est que l'Etat aidera en priorité tous ceux qui s'aident. Je ne méconnais pas les inquiétudes que peut engendrer la situation, mais on ne construit pas l'avenir en s'abandonnant aux jérémiades. Il faut regarder l'avenir tel qu'il est et le prendre en main. Je suis persuadé que, tous ensemble, nous y arriverons. Ce ne sera pas aisé et nous allons certainement connaître des années difficiles, mais je suis convaincu qu'avec l'appui de la solidarité nationale et vu le montant des fonds qui vont être mis en œuvre pour assurer la modernisation de la sidérurgie, nous saurions garderons le potentiel que représentent les mines de fer lorraines.

Nous ne le ferons cependant pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix. Les informations que je vous ai livrées peuvent être complétées et tous les dossiers vous sont ouverts. Ils seront communiqués aux syndicats afin que, tous ensemble, nous puissions prendre les meilleures décisions pour l'avenir des régions concernées et du pays.

**M. le président.** Monsieur Drouin, souhaitez-vous répondre à M. le ministre d'Etat?

**M. René Drouin.** Non, monsieur le président.

#### SIDÉRURGIE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Durieux pour exposer sa question (1).

**M. Jean-Paul Durieux.** Le plan acier retena par le Gouvernement se fixe à l'horizon 1986 une ambition de l'ordre de 24 millions de tonnes par an. C'est bien là une ambition puisque, en 1982, la production nationale ne devrait pas dépasser sensiblement 18,5 millions de tonnes.

Mais l'effort de restructuration et d'adaptation de l'outil de production implique dans un certain nombre de bassins de nombreuses suppressions d'emplois. Je rappelle l'arrêt de l'usine de Viréux-Molhain, dans les Ardennes, qui emploie à l'heure actuelle environ 800 personnes, et de celle de Denain, dans le Nord. J'évoquerai également les nombreuses suppressions d'emplois prévues sur les sites de Pompey, 2300 environ, et de Longwy, 2000 à peu près.

L'ambition de 24 millions de tonnes par an est-elle encore celle du Gouvernement et, à cette fin, quelles mesures comptent-il prendre afin de reconquérir le marché national?

Je suis également préoccupé, comme tous les sidérurgistes, par le contenu de la réunion d'Elseleur, au Danemark, à laquelle vous avez participé avec votre dynamisme habituel, monsieur le ministre d'Etat, et de celle de la Commission européenne de Bruxelles. Elles ont en effet conclu qu'il était nécessaire de réduire encore les capacités de production européenne de 30 à 35 millions de tonnes. J'ai rappelé les sacrifices consentis par la France en ce domaine et j'aimerais que vous me confirmiez que le plan acier de la sidérurgie française ne prévoit pas des sacrifices supplémentaires.

La presse s'est en effet largement fait l'écho de ceux que nous devrions encore accepter et on n'hésite pas à parler d'un abandon de tous les investissements prévus sur le site de Longwy comme d'une fermeture pure et simple, à terme, des deux sites de Longwy et de Neuves-Maisons.

Pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, tant en ce qui concerne l'ambition française de production d'acier que l'avenir des bassins miniers, donner aux travailleurs de la sidérurgie et aux populations de ces régions les apaisements qu'ils attendent?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Monsieur le député, ainsi que vous

(1) Cette question, n° 307, est ainsi rédigée:

« M. Jean-Paul Durieux appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, sur les résultats des réunions d'Elseleur au Danemark et de la Commission européenne à Bruxelles concernant l'avenir de la sidérurgie.

« Dans la perspective du plan acier, de nombreux emplois doivent être supprimés d'ici à 1986 et des usines doivent fermer: celles de Viréux-Molhain dans les Ardennes et Denain dans le Nord.

« Les réunions d'Elseleur et de Bruxelles se sont conclues par la nécessité pour les sidérurgies de la C. E. E. de réduire leur production d'acier de 30 à 35 millions de tonnes.

« Or, certaines voix ont demandé à la France que des nouvelles réductions des capacités de production d'acier soient réalisées. Les usines de Neuves-Maisons et de Longwy sont concernées.

« En conséquence, il lui demande quelle est la réalité de ces propos et quelles mesures il compte prendre pour que les objectifs du plan acier soient respectés. »

le savez, le plan sidérurgique repose sur l'hypothèse haute du rapport que mon prédécesseur avait confié à un expert indépendant, M. Judet, c'est-à-dire sur une production de vingt-quatre millions de tonnes.

Cet objectif sous-tend le plan que nous avons transmis à Bruxelles à la fin du mois de septembre.

Vous avez évoqué le problème de la nécessaire reconquête du marché national. Voyons donc les choses telles qu'elles sont.

Nous exportons actuellement vers les pays tiers — je veux dire hors Communauté — plus de deux millions et demi de tonnes et nous importons des pays de la Communauté, notamment de Belgique et du Luxembourg, mais aussi de la République fédérale d'Allemagne, à peu près deux millions et demi de tonnes, cette année.

C'est dire que, en vertu d'ailleurs de courants d'échanges anciens, le solde commercial de la France, qui était traditionnellement excédentaire, est devenu déficitaire.

J'ai observé, en effet, que nos importations d'acier en provenance des pays de la Communauté allaient augmenter cette année de l'ordre de 600 000 à 700 000 tonnes. Je m'en suis alarmé. J'ai fait des déclarations ici même voilà quelques semaines, avant la réunion d'Elseneur qui s'est tenue le 18 novembre 1982, et au cours de laquelle ont été évoquées les perspectives de la sidérurgie en Europe sans qu'ait jamais été prononcé le chiffre que vous venez de citer.

J'ai indiqué, au nom du Gouvernement français, que l'effort de restructuration prévu par la France dans le domaine de la sidérurgie doit être maintenant suivi d'efforts similaires dans les autres pays — je pense en particulier à ceux qui augmentent leur capacité de production comme l'Italie — et que, désormais, ceux qui ont fait le moins devaient faire le plus, selon une formule que M. Davignon a d'ailleurs reprise lui-même.

J'ai demandé que soient respectés les quotas de production qui, ainsi que vous le savez, sont assignés à chaque entreprise selon les catégories de produits, et que l'on évite leur détournement de telle sorte que des productions réalisées dans d'autres pays ne soient écoulées sur notre marché par le biais de négociants ou d'autres intermédiaires.

La commission a déclaré qu'elle allait mettre en œuvre des contrôles statistiques aux frontières. Si cette mesure ne se révèle pas efficace et si la part de la France dans la production de la Communauté économique européenne n'est pas garantie, nous serons conduits à prendre nous-mêmes des mesures. Je l'ai dit de la manière la plus claire. Certes, les difficultés de la sidérurgie européenne se posent dans tous les pays : en République fédérale d'Allemagne, avec la sidérurgie sarroise ; en Belgique, aux Etats-Unis où la capacité de production employée est de 45 p. 100 ; en U.R.S.S. même où je me trouvais il y a quelques jours et où l'on m'a indiqué qu'effectivement, il n'était plus prévu d'augmenter la capacité d'acier.

Ces difficultés sont donc communes et les pays européens qui font partie du Marché commun ont de nombreux intérêts communs. Ils doivent chercher à résoudre ensemble leurs difficultés, mais il n'est pas possible que certains pays le fassent au détriment d'autres, alors que le problème qui se pose est celui d'une organisation concertée mettant au premier plan le souci social que nous créent les difficultés de régions telles que la région de Lorraine ou celle du Nord-Pas-de-Calais. Les choses doivent être parfaitement claires et elles l'ont toujours été dans mes propos. Le langage que je tiens aujourd'hui est celui que j'ai tenu à Elseneur.

Le plan présenté par la France a été largement entériné par la commission puisque nous avons d'ores et déjà la possibilité d'engager un montant de 10 milliards de francs d'investissements sur un total de 17,5 milliards de francs prévus par le plan sidérurgique pour moderniser cette industrie de base qui, si l'Etat ne prenait pas ses responsabilités, disparaîtrait purement et simplement.

C'est sur ces bases que le plan sidérurgique est d'ores et déjà engagé. Un montant important de commandes, de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs, est en train d'être notifié aux fournisseurs. Nous engagerons dès le début de l'année 1983 d'autres opérations importantes d'investissements, selon le plan prévu.

Je tiens à dire qu'il n'y a aucune remise en cause et que l'on ne peut pas accepter que la presse ne traite ce problème que sur le mode catastrophique, pour des raisons qui tiennent souvent à des considérations politiques étroitement locales qui tendent à favoriser toute opération anti-gouvernementale et contribuent à accroître la désespérance, à semer le doute et à

faire en sorte que ceux qui se reconnaissent dans ce Gouvernement se détournent de lui. Dans cette période difficile, il faut au contraire que les travailleurs soient conscients du fait que le Gouvernement fait le maximum pour résoudre convenablement ces problèmes.

Je veux rappeler que, outre les investissements extrêmement importants qui sont prévus, le Premier ministre vient d'annoncer, en Lorraine, le développement de l'usine de Batilly, la création d'une unité de contrôle industriel par C.G.E.-Aisthom, la création d'une usine de vidéo-disques par Thomson, l'installation d'un centre de calcul universitaire à Nancy, le développement des installations de recherche sur le plateau de Brabois et d'autres enveloppes de financement encore qui doivent permettre à la Lorraine de surmonter la crise, si la Lorraine le veut, si les Lorrains se prennent en charge et s'ils rompent avec cette tradition de mono-industrie, qui faisait qu'ils devaient tout attendre des maîtres de forges, lesquels ne voulaient rien voir surgir du paysage en dehors de ce qu'ils contrôlaient eux-mêmes.

Si les Lorrains comprennent cela, ils ne hurleront pas avec les loups car ce sont les loups qui veulent les désespérer et leur peindre l'avenir en noir. Cet avenir, nous avons à le construire et nous le construirons ensemble.

#### ENTREPRISE ASSOCIATION DES OUVRIERS EN INSTRUMENTS DE PRÉCISION A BÉZIERS

**M. le président.** La parole est à M. Balmigère pour exposer sa question (1).

**M. Paul Balmigère.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, je souhaite vous faire part de notre préoccupation concernant l'avenir à court terme de l'établissement biterrois de l'A.O.I.P. L'actualité et le caractère national des problèmes posés apparaîtront, je le crois.

En effet, la direction de cette entreprise envisage de ralentir, voire d'arrêter, l'unité de fabrication de circuits imprimés qui emploie, à Béziers, une centaine de salariés.

Je voudrais rappeler quelques repères de ces dernières années concernant l'A.O.I.P.

En 1974, cette coopérative ouvrière de production employait 4 600 salariés. En 1977 et 1978, elle investissait encore plusieurs milliards de centimes à Béziers dans une chaîne de fabrication de circuits imprimés.

Dans le cadre de la politique des crûneaux de rentabilité immédiate, le pouvoir politique giscardien, appuyé sur Thomson et la C.G.E., a bradé à ces deux multinationales la quasi-totalité des activités de production, ramenant les effectifs de l'entreprise à 1 200 personnes.

Où en est-on actuellement ? L'unité biterroise regroupe environ 200 salariés. Deux sortes de produits y sont fabriqués : le matériel de téléphonie privée — téléphones intérieurs — avec un effectif de 110 personnes et les circuits imprimés qui occupent 95 personnes.

(1) Cette question, n° 303, est ainsi rédigée :

« M. Paul Balmigère appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, sur les perspectives de développement de la filière électronique, notamment dans le Biterris. »

« En effet, bien qu'en difficulté depuis plusieurs années, l'usine biterroise de l'entreprise A.O.I.P. (Association des ouvriers en instruments de précision), par les investissements réalisés (chaîne circuits imprimés 1978, ateliers) et la présence d'un personnel qualifié, recèle de grandes possibilités. »

« Dans l'immédiat, une centaine d'emplois sont menacés ; la direction de l'entreprise, s'appuyant sur des calculs de rentabilité capitaliste à caractère immédiat, a mis en place un plan social visant à 60 licenciements d'ici à la fin de décembre et un démantèlement de la fabrication des circuits imprimés. »

« Or, pour ce produit, la production française est déficitaire. »

« La volonté du Gouvernement de développer une filière électronique impose donc le développement de ces productions. »

« En conséquence, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre : »

« 1° pour le développement de la filière électronique ; »

« 2° pour la prise en compte, pour l'entreprise A.O.I.P., de nouveaux critères de rentabilité et d'efficacité sociale répondant aux orientations définies par le Gouvernement ainsi qu'au souhait unanime du personnel concerné. »

La direction avait décidé de fermer la chaîne de circuits imprimés qui, de son point de vue, n'était pas rentable, l'A.O.I.P. ayant pour unique client Thomson-C.A.T. à des prix inférieurs aux coûts de production.

Devant l'action des travailleurs et les arguments sérieux avancés, elle a partiellement reculé, mais elle maintient les licenciements.

Cette perspective n'est pas acceptable.

Au plan humain, mettre soixante travailleurs, en majorité des femmes, au chômage dans une région si touchée par le chômage, déjà si faiblement industrialisée, serait désastreux.

Au plan économique, c'est simplement incompréhensible.

L'A.O.I.P. est la deuxième usine la plus moderne du département. Elle fabrique des circuits imprimés multicouches prototypes pour I.B.M.-France. Elle a une activité complète, de la production de circuits imprimés jusqu'au montage et au câblage. Le personnel a atteint un très bon niveau de formation.

Je tiens à le dire solennellement : il est impensable qu'une entreprise comme l'A.O.I.P. soit diminuée puis détruite alors qu'elle constitue un point d'ancrage, un élément moteur potentiel de l'industrialisation régionale.

Elle est la seule en Languedoc-Roussillon à produire à la fois les prototypes, les supports, c'est-à-dire les circuits imprimés, le câblage et le montage, en un mot, à concevoir et à livrer une production de séries finies.

De plus il s'agit d'une coopérative ouvrière de production, toujours la plus importante de France.

A ces deux titres, elle peut être un partenaire privilégié du secteur public et nationalisé pour assurer la reconquête du marché intérieur.

La publication dans la presse, en début de semaine, d'un accord entre le ministère des P.T.T. et les groupes Matra, T.E.L.I.C., filiale de la C.G.E., T.R.T. pour la fourniture de 300 000 terminaux de l'annuaire électronique, soit un marché de 400 millions pour 1983, me conduit à m'interroger sur la place accordée à cette coopérative en tant qu'entreprise régionale existante déjà structurée pour un marché aux débouchés répartis sur tout le territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, nous touchons là, bien au-delà de l'A.O.I.P., à tout le sens profond de la planification et du renouveau industriel.

Au nom du personnel et dans l'intérêt du Biterrois ainsi que du pays, je fais donc les propositions suivantes.

Il faut d'abord conserver la fabrication de circuits imprimés. En cela, je crois, je rejoins votre souci, monsieur le ministre d'Etat, vous qui pensez que ce secteur d'activités est stratégique.

Le 28 juillet 1982 ont été annoncés en conseil des ministres 140 milliards de francs de programmes sur cinq ans, soit 28 milliards par an.

Le Gouvernement vise à rétablir une balance équilibrée, à créer 20 000 emplois supplémentaires, à assurer la maîtrise technologique, à accélérer le rythme de croissance de la production de 3 à 9 p. 100 par an.

Nous voulons garantir notre autonomie dans le domaine des composants. Je propose que l'usine biterroise de l'A.O.I.P. soit incluse dans cette filière électronique.

Les débats actuels mettant au point le plan régional Languedoc-Roussillon montrent combien cette région sous-industrialisée a besoin d'activité productive moderne. L'A.O.I.P. est à l'articulation de ces différentes volontés.

Dans l'immédiat, et au plan purement biterrois, il est incompréhensible que le secteur câblage-montage et le secteur circuits imprimés soient disjointes et que leurs directions respectives soient à Paris !

Je demande que l'entreprise de Béziers ait sa direction opérationnelle et commerciale à Béziers. Nous y gagnerions en cohérence !

Je demande que les entreprises nationalisées comme C.G.E. et Thomson renégocient avec l'A.O.I.P., cette fois-ci dans une perspective de développement.

Je demande que soit vite reprise, dans le cadre des différents projets de la filière électronique, la proposition avancée par la C.G.T. d'une réunion de travail entre ces entreprises et l'A.O.I.P. pour définir les possibilités de complémentarités entre les besoins du secteur public et nationalisé et le potentiel productif existant.

L'A.O.I.P. a sa place naturelle dans le plan câblage et télématique des P.T.T. Ce marché représente plusieurs milliards d'anciens francs au seul niveau départemental. D'autres grands projets préparent aussi des débouchés.

En outre, le rapport déposé par la commission Farnoux, traitant de la filière électronique, a souligné l'extrême retard de notre pays dans la recherche sur les composants passifs, tels les circuits imprimés. L'avenir, c'est les circuits souples et les multicouches.

L'A.O.I.P. est prête, aux côtés de l'université montpellieraine, à continuer ses recherches.

Tels sont, monsieur le ministre d'Etat, les derniers éléments en ma possession.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Je vous remercie, monsieur Balmigère, des éléments d'information que vous apportez et je vais vous donner ceux dont je dispose pour que nous essayions de voir quelle solution peut intervenir en l'occurrence.

Vous avez attiré mon attention sur les difficultés rencontrées non seulement par l'A.O.I.P. mais par différentes entreprises sous-traitantes en électronique de votre département. Je tiens à vous rappeler que, grâce à la collaboration étroite de tous les partenaires et, en particulier, des élus locaux, deux entreprises, la Somètre et Lozelec, ont pu reprendre une activité normale.

L'A.O.I.P., dont l'usine de Béziers emploie plus de deux cents personnes, se trouve effectivement dans une situation difficile et son dossier est suivi par le secrétariat général du comité interministériel de restructuration industrielle — le C.I.R.I. — depuis le mois de septembre 1981.

A vrai dire, les difficultés de cette entreprise remontent — vous l'avez justement souligné — à 1978. C'est en effet après la cession du fonds de commerce de la commutation publique à Thomson et à C.I.T. - Alcatel en 1980 que l'A.O.I.P. a vu décroître ses effectifs, bien que ses pertes d'exploitation soient restées importantes, de l'ordre de 10 p. 100 du chiffre d'affaires. Il convient de se le rappeler.

Un plan de redressement vient d'être défini par la direction et il conviendra de le mettre en œuvre pour sauvegarder l'activité de cette coopérative qui compte actuellement 1 198 employés.

L'usine de Béziers est évidemment intégrée dans ce projet industriel. Cet établissement comporte, comme vous l'avez rappelé, deux activités de fabrication d'égale importance : les centraux téléphoniques privés et les circuits imprimés.

Le plan industriel permet d'assurer, grâce à des accords techniques et industriels avec un autre industriel français et le support de marchés d'études de produits nouveaux, la permanence des emplois en ce qui concerne les centraux électroniques malgré la forte concurrence qui existe dans ce domaine.

L'activité des circuits imprimés, malgré des investissements considérables — plus de 35 millions de francs en quatre ans — n'a toujours pas atteint un fonctionnement industriel normal. Cet atelier n'est pas opérationnel. Ses pertes d'exploitation en 1982 seront plus importantes que son chiffre d'affaires, soit 15 millions de francs de pertes pour 10 millions de chiffre d'affaires, et vous le savez sans doute.

J'ajoute qu'il n'a pas pu brigrer de commandes de sous-traitance en informatique pour des raisons sur lesquelles j'aimerais m'entretenir, le cas échéant, avec vous, monsieur le député.

Dans ce domaine, le marché libre, si je puis dire, est en croissance extrêmement faible, la production ayant même stagné à un niveau de 840 millions de francs entre 1981 et 1982. Je parle du marché libre parce qu'il existe un marché captif, celui d'un certain nombre de grandes sociétés qui ont leur propre production.

Les outils de production français n'ont été utilisés qu'à 65 p. 100 de leur capacité.

Le déficit de la balance commerciale, de l'ordre de un milliard de francs, est dû essentiellement aux importations de multinationales qui ne peuvent constituer une cible commerciale.

L'A.O.I.P. est actuellement dans une situation financière difficile et il ne lui est pas possible, malgré l'importance des concours financiers qui vont lui être apportés par l'intermédiaire

de prêts de subventions, de contrats d'étude et de fournitures, d'assumer tous les risques inhérents à des exploitations qui n'ont pas de perspectives. Les pertes correspondantes risqueraient de mettre en péril les emplois de l'ensemble de l'entreprise.

Je puis cependant vous indiquer ce qu'il est prévu de lui apporter en l'état actuel des choses : 65 millions de francs de prêts participatifs, 38 millions de francs de marchés d'études en téléphonie privée, 140 millions de francs de sous-traitance par C. I. T.-Alcatel et Thomson-C. S. F.

C'est dans cet esprit qu'une marche réduite — et non pas une fermeture — de l'établissement des circuits imprimés a été envisagée malgré de lourdes pertes d'exploitation encore prévues en 1983. On me dit que les pertes pourraient être réduites à 6 millions de francs. Mais cela signifie qu'elles devraient l'être par rapport au chiffre que je vous ai indiqué, soit 15 millions de francs, afin de trouver des partenaires industriels et commerciaux permettant d'assurer le maintien de l'outil de production.

Mes services suivent attentivement l'évolution de ce dossier. Je vais leur demander de l'étudier encore de plus près, s'il est possible, et de réunir les conditions pour une marche opérationnelle de cet atelier en étroite collaboration, bien entendu, avec le ministère des P. T. T. D'ores et déjà, des réunions tripartites ont permis à la direction de l'entreprise et à ses salariés de faire part de leurs positions respectives aux pouvoirs publics.

Au sein de l'A. O. I. P., certains secteurs ne posent pas de problèmes. Ils sont même tout à fait en expansion. Par exemple, tout ce qui concerne la mesure : 150 personnes ; les automatisés : 100 personnes ; la robotique : 50 personnes. Il faut que ces secteurs se développent encore et que les activités qui se heurtent à des difficultés les surmontent. On ne peut pas malheureusement faire en sorte que l'Etat prenne en charge toutes les activités qui vont mal. Les gens doivent prendre aussi leurs responsabilités et trouver sur place les moyens de mieux s'adapter à la demande, de réaliser également les efforts de qualité et de productivité.

Je vous promets, monsieur le député, d'agir en sorte que ce dossier soit revu et suivi avec attention. Bien évidemment, je ne peux pas vous en dire plus dans l'état actuel des choses. Je vous ai d'ailleurs donné l'essentiel des éléments d'information dont je dispose actuellement. Nul ne doit craindre la vérité. Je n'ai donc de secrets ni pour la représentation nationale ni pour les travailleurs. Il faut mettre toutes les cartes sur la table : c'est la seule manière de résoudre les difficultés, quand il y en a.

#### PRODUCTION DE PHÉNOL PAR LA SOCIÉTÉ RHÔNE-POULENC

**M. le président.** La parole est à M. Bourget, pour exposer sa question (1).

**M. René Bourget.** Monsieur le ministre de la recherche et de l'industrie, l'orientation de votre ministère dans le cadre de la restructuration de la chimie française est de mettre en place une chimie fine, forte et porteuse d'avenir.

Dans ce dessein, un certain nombre de décisions ont été prises tant au niveau national que régional, en particulier par la société nationale Rhône-Poulenc. Mais pour avoir une chimie fine forte, il faut d'abord une chimie de base forte.

Or, dans ce secteur industriel, un produit à haute valeur ajoutée est aujourd'hui particulièrement menacé. Il s'agit du phénol, dont Rhône-Poulenc est le seul producteur en France

(1) Cette question, n° 312, est ainsi rédigée :

« M. René Bourget expose à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, que la mise en place d'une chimie fine porteuse d'avenir, notamment à travers la société nationale Rhône-Poulenc, est conditionnée par une chimie de base forte.

« Le phénol, produit à haute valeur ajoutée dont Rhône-Poulenc est le seul producteur en France dans ses usines de Roussillon et de Pont-de-Claix, dans l'Isère, est aujourd'hui menacé.

« Ce produit, dont la production française représente moins de 10 p. 100 de la production européenne et dont le tiers de la consommation est importé, intervient en pharmacie, plastique, automobile, etc.

« Les engagements pris par la direction de l'entreprise de développer sa production n'ont pas été tenus.

« Compte tenu de l'intérêt que présente ce produit et du vieillissement des structures de production, il lui demande quelles décisions d'investissement il entend prendre, en concertation avec la direction générale de Rhône-Poulenc et les fédérations syndicales. »

dans ses usines de Roussillon et de Pont-de-Claix, dans le département de l'Isère. Ce produit est menacé car la production française représente moins de 10 p. 100 de la production européenne : le tiers de notre consommation est importé, soit près de 50 000 tonnes par an.

Ce produit est à la base d'un grand nombre de biens de consommation dans des domaines clés de notre économie, tels que pharmacie, plastique, automobile, bâtiment, habillement, électronique, informatique.

Des engagements avaient été pris par la direction de Rhône-Poulenc en 1979 afin de développer la production du phénol dans le groupe, notamment dans l'usine de Roussillon. Ces engagements n'ont pas été tenus. Nous risquons de payer cher ce retard, compte tenu de nos concurrents européens et mondiaux.

Lors d'une rencontre avec des représentants de votre ministère, le 23 septembre dernier, en présence des fédérations C. G. T. et C. F. D. T. de la chimie, l'engagement d'étudier le problème avait été pris. En raison du vieillissement des installations en place, de l'intérêt que présentent le phénol et sa filière de production dans la chimie française, en amont et en aval, de l'intérêt aussi de cette production pour le développement industriel national, régional et local, je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, quelles décisions d'investissement vous entendez prendre pour le phénol et sa filière de production, en concertation avec la direction de Rhône-Poulenc et les fédérations syndicales.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Monsieur le député, ce n'est pas au ministère de la recherche et de l'industrie qu'il appartient de décider tel ou tel investissement. Ce sont les entreprises qui en sont responsables — naturellement, dans le cadre d'un contrat de plan, en cours d'élaboration, que Rhône-Poulenc doit signer avec l'Etat.

La restructuration intervenue peut, à bien des égards, être qualifiée de « dernière chance de la chimie française ». Il s'agit, en effet, de forger les outils compétitifs, de réaliser des investissements qui n'ont pas été faits et de spécialiser les différentes filières : Elf-S. N. E. A., C. D. F.-chimie ou Rhône-Poulenc.

La restructuration intervenue a obéi à cette logique des filières non sans quelques difficultés, d'ailleurs.

Vous avez parlé, au-delà des problèmes de la chimie fine, de celui du phénol. Dans ce domaine, les outils de production de Rhône-Poulenc, à Pont-de-Claix et à Roussillon sont très peu compétitifs — il s'agit de techniques anciennes — face à la concurrence européenne. En outre, il s'agit d'unités de petite taille. Cependant, Rhône-Poulenc a maintenu sa quatrième place en Europe, avec 14 p. 100 de la production. Celle-ci est largement orientée vers la satisfaction des besoins propres de Rhône-Poulenc, en particulier pour la chimie fine.

Les importations de phénol représentent moins de tiers de notre consommation. Le solde des échanges est positif à hauteur de 22 000 tonnes, ce qui représente à peu près le sixième de notre consommation, laquelle est de quelque 139 000 tonnes.

Pour améliorer sa compétitivité sur ce produit, Rhône-Poulenc a déjà commencé à faire des investissements concernant les économies d'énergie et les matières premières, investissements qui se poursuivront jusqu'en 1983.

Dans le cadre du contrat de plan qui doit être prochainement débattu avec les pouvoirs publics, le développement de la chimie fine du phénol sera l'une des composantes qui feront l'objet d'une attention particulière et approfondie de mes services. Les objectifs que les dirigeants de Rhône-Poulenc devront en tout état de cause se fixer auront pour fondement la défense de notre balance commerciale. Il est bien évident que le contrat de plan qui sera proposé aura fait l'objet de la plus large concertation avec les organisations syndicales impliquées. Mais les travaux n'ont fait que commencer et je ne puis pas, dans l'état actuel des choses, vous en apprendre beaucoup plus.

**M. le président.** La parole est à M. Bourget.

**M. René Bourget.** Monsieur le ministre d'Etat, je comprends que, dans le cadre de contrats de plan, vous envisagiez de nouveaux investissements. Malgré tout, je me devais de vous alerter ; quand des investissements ont lieu dans une unité de production,

ils entraînent parfois des suppressions d'emplois. C'est ce qui s'est produit souvent à Roussillon. Je pense à la suppression d'activités comme le P. V. C. ou à la suppression d'une chaufferie.

Nous aimerions que, dans le cadre des activités nouvelles prévues par Rhône-Poulenc, des investissements vraiment créateurs d'emplois puissent avoir lieu dans les meilleurs délais.

#### COKERIES DU NORD

**M. le président.** La parole est à M. Bois, pour exposer sa question (1).

**M. Jean-Claude Bois.** Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, vous avez entrepris la restructuration de la chimie française, dans le cadre d'une série de décisions du conseil des ministres. Vous en avez encore parlé mercredi dernier, au cours des questions d'actualité.

Le mot « restructuration » rappelle de trop mauvais souvenirs : il suffit simplement de le prononcer pour jeter de nouveau le trouble et l'inquiétude parmi les travailleurs de certains secteurs de l'activité chimique. Et il ne suffit pas d'affirmer que l'opération de restructuration vise à revitaliser globalement la chimie française, à la mettre en situation d'être plus compétitive, et, à terme, d'être créatrice d'emplois. Il faut aussi apaiser rapidement des craintes amplifiées de jour en jour par des déclarations parfois concordantes, parfois contradictoires. Il est vrai, provenant des directions, des comités d'entreprise, des syndicats ou de personnels de certaines usines qui ont déjà subi plusieurs restructurations discutables. Ces craintes engendrent un sentiment de révolte surtout dans les usines dont le savoir-faire, la compétence et la technicité sont particulièrement reconnus.

Seul l'approvisionnement en produits de base serait en cause.

C'est le cas de C. D. F.-Chimie à Mazingarbe, dans le Pas-de-Calais, qui attend de pouvoir engendrer elle-même le gaz grâce à un gazéificateur, appareil nécessaire pour produire les engrais dont elle était l'une des plus grandes spécialistes en France.

C'est le cas également de l'usine Huiles, goudrons et dérivés de Lens-Loison qui est spécialisée et qualifiée dans le traitement des goudrons. D'ailleurs, cette usine s'est toujours limitée à produire de simples goudrons, c'est-à-dire des produits bruts, car telle était la volonté des directions nationales précédentes, les produits finis étant fabriqués ailleurs, ce qui a privé cette région de nombreuses industries, notamment de la production de produits pharmaceutiques, particulièrement intéressante du point de vue de la qualité des emplois qu'elle procure.

Monsieur le ministre, j'appelle donc votre attention sur les menaces qui semblent peser sur l'existence même de l'usine H. G. D. de Lens-Loison du fait de la décision de stopper le programme d'études et de recherches fondées sur les goudrons des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, ou bien d'ailleurs.

Qui plus est, le transfert du matériel pilote des H. G. D. vers la Lorraine vient accréditer les bruits alarmants faisant état de la fermeture prochaine des cokeries du Nord et laisse supposer que l'accès à la chimie fine sera bientôt définitivement barré pour cette usine avec, à terme, le sacrifice qu'il s'ensuivra des 350 emplois concernés.

La région de Lens a été particulièrement atteinte par le chômage, d'une part, à cause de la conjonction de la récession minière que nous connaissons bien, depuis des années — mais elle a été endiguée l'an dernier, d'autre part, en raison de la conjoncture

(1) Cette question, n° 310, est ainsi rédigée :

« M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, sur les menaces qui semblent peser sur l'existence des cokeries du Nord et lui fait part, à cet égard, de l'inquiétude qu'a suscitée la décision de stopper, à l'entreprise Huiles, goudrons et dérivés (H. G. D.) de Lens-Loison, le programme d'études et de recherches basées sur les goudrons des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Qui plus est, le transfert du matériel pilote des H. G. D. vers la Lorraine vient accréditer les bruits alarmants faisant état de la fermeture prochaine des cokeries et laisse supposer que l'accès à la chimie fine sera bientôt définitivement barré et que seront sacrifiés les trois cent cinquante emplois concernés aux H. G. D. Il semble parallèlement que l'abandon de la production charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais soit d'ores et déjà envisagé par les pouvoirs publics. Ainsi, s'apprêterait-on à sacrifier les importantes capacités de cokéfaction du Nord et à condamner toute une région à la désindustrialisation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine et les mesures qu'il compte prendre afin de préserver les activités et l'emploi des travailleurs précités. »

économique. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que vous examiniez avec un soin tout particulier les possibilités de réaménager la chimie, la chimie fine en particulier, dans un secteur qui avait autrefois vocation à développer cette activité.

Monsieur le ministre d'Etat, quelles mesures complexez-vous prendre non seulement pour préserver les activités et l'emploi des travailleurs de l'usine H. G. D., mais aussi pour que se développe la chimie dérivée du charbon dans le secteur de la région lennoise ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**M. Jean-Pierre Chevènement,** ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Monsieur le député, vous vous êtes fait l'écho d'inquiétudes tout à fait normales qu'éprouve la population du Nord-Pas-de-Calais.

Pourtant, vous le savez, une nouvelle impulsion a été donnée à la politique charbonnière dans le cadre du plan d'indépendance énergétique approuvé au mois d'octobre 1981 par l'Assemblée nationale. Ce que vous avez dit de la chimie et de la carbocimie doit être replacé dans ce contexte.

Le charbon doit retrouver une place importante dans notre bilan énergétique ; la France ne peut rester à l'écart du développement mondial promis à cette énergie ; il est lié à l'ampleur de ses réserves, et à son prix, maintenant deux fois moins élevé que celui du pétrole.

Le développement du marché du charbon doit s'accompagner d'une impulsion en faveur de la production industrielle, d'un essor des équipements utilisant du charbon, ce qui permettra de créer des emplois. Il y a quelques semaines, nous avons pris un ensemble de mesures afin que les Charbonnages de France deviennent une grande entreprise active dans tous les secteurs de l'économie charbonnière. Je suis sûr que les Charbonnages de France auront à cœur de développer les activités sises dans votre région.

Le deuxième objectif de notre politique charbonnière est de favoriser la production nationale. Celle-ci bénéficie d'une subvention de 2,5 centimes par thermie, c'est-à-dire d'une subvention de l'ordre de 45 p. 100, ce qui traduit la préférence de la collectivité par rapport au charbon importé. Le niveau de cette subvention a été fixé lors du vote du plan d'indépendance énergétique et ajusté dès 1982 pour tenir compte de l'évolution des prix.

A ce titre, 631 millions de francs ont été inscrits dans le collectif budgétaire au profit des Charbonnages de France, dont la subvention totale sera ainsi passée de 4 178 millions de francs en 1981 à 5 791 millions de francs en 1982 et atteindra 6 500 millions de francs en 1983, soit une hausse de 56 p. 100 en deux ans.

A cet effort financier de la collectivité doivent correspondre une mobilisation de la profession et une rigueur accrue de gestion pour améliorer les résultats.

Parallèlement, un effort de concertation a été engagé ; en particulier ont été créées et mises en place dans chaque région minière des commissions d'analyse des ressources charbonnières.

Mais tous les centres d'exploitation ne pourront être développés ou maintenus et nous avons prévu un accroissement substantiel des moyens de reconversion pour faciliter le développement de nouvelles activités dans les régions touchées par la récession ; en particulier les moyens de la Sofirem, filiale des Charbonnages de France, société de financement à long terme de nature à aider des P. M. E. dans les régions minières, seront plus que doublés en 1983. Son action devra se rapprocher de celle des collectivités locales concernées.

L'activité des cokeries est liée aux besoins de la sidérurgie. Actuellement une surcapacité structurelle apparaît dans la région Nord-Pas-de-Calais. L'activité totale ne pourra être maintenue. Une concertation entre les professions minières et sidérurgiques est nécessaire sur ce point, et elle a déjà commencé.

En tout état de cause, l'engagement de ne pas procéder à des licenciements dans les houillères a été pris. Il sera tenu.

En ce qui concerne les goudrons, au cours des prochaines années, l'entreprise Huiles, goudrons et dérivés continuera de s'approvisionner auprès des cokeries ayant des disponibilités, notamment celles de la région Nord-Pas-de-Calais, et à optimiser ainsi la marche de ses ateliers au niveau national.

Selon mes informations, le transfert vers la Lorraine auquel vous faites allusion, monsieur le député, correspondrait à une récupération de quelques matériels inemployés. Ce transfert ne doit donc pas être interprété comme un signe de l'arrêt du développement de la chimie fine sur la plate-forme de Vendin.

Au contraire, nous avons le souci de rationaliser l'outil de production, de faire en sorte qu'un plan d'investissement soit arrêté, en liaison avec C. D. F. et C. D. F. - Chimie, afin que la vocation industrielle de votre région, monsieur le député, soit affirmée dans des activités d'avenir. Nous devons à la fois moderniser les activités traditionnelles, le tissu industriel existant et essayer de développer des activités nouvelles pour éviter, par le biais de ce mouvement, des suppressions d'emplois et pour assurer, globalement, l'avenir de votre région.

#### ENTREPRISES DE CERAMIQUE EN SAMBRE-AVESNOIS

**M. le président.** La parole est à M. Jarosz, pour exposer sa question (1).

**M. Jean Jarosz.** Monsieur le ministre de la recherche et de l'industrie, à l'heure où l'équipe gouvernementale a fait de la reconquête du marché intérieur une des priorités de sa politique économique, s'il est un secteur qu'il ne faut pas négliger, c'est bien celui des céramiques.

En effet, s'appuyer sur le potentiel existant, dont les céramiques sont une des composantes, c'est favoriser le succès de la bataille pour la relance de la production nationale et prendre en considération le support que représentent les céramiques en Sambre-Avesnois.

La Sambre-Avesnois possède six entreprises qui regroupent environ 1 500 salariés : les carrelages de Douzies-Maubeuge ; M. C. M. à Montplaisir-Maubeuge ; Villeroy et Boch, Fourmaintraux-Delassus, Lafarge-Réfractaires à Feignies ; M. C. M. à Landreecies.

Ces six entreprises constituent une richesse, tant par la diversité de leurs fabrications que par la qualité de leurs productions.

C'est ainsi que les entreprises de la Sambre-Avesnois fabriquent une gamme très large, allant des carrelages émaillés ou non émaillés aux grès céram ou aux grès émaillés, des carreaux pour revêtements de façade à la pâte de verre ou aux produits réfractaires. Quant aux formats, les possibilités sont variées puisque la gamme s'étend du  $2 \times 2$  au  $20 \times 30$ , en passant par le  $5 \times 5$ , le  $10 \times 10$  et le  $20 \times 10$ , jusqu'à, éventuellement, un format nettement plus grand.

En ce qui concerne, enfin, la qualité, chacun connaît la réputation des carrelages français. Leur notoriété n'est plus à prouver.

Or, que constatons-nous ? De 1970 à 1980, la part des producteurs français dans le marché national a chuté de 70 à 25 p. 100. Alors que des changements politiques sont intervenus, qu'un plan de relance a été établi, qu'une nouvelle politique du logement a été définie, la situation de ces entreprises continue de se dégrader.

C'est ainsi que l'usine Fourmaintraux-Delassus de Feignies a supprimé 55 emplois au mois de juin 1981 sur un total de 128 ; les Etablissements Villeroy-et-Boch ont, également à Feignies, supprimé 73 postes de travail au mois de juin 1982. Aujourd'hui ce sont les carrelages de Douzies-Maubeuge qui annoncent 61 licenciements. Quant au chômage partiel, il devient de règle dans la région.

Cette situation est intolérable dans une région déjà très affectée par la politique de casse industrielle de nos prédécesseurs, politique qui s'est traduite par un taux de chômage des plus élevés du pays, par des hectares et des hectares de friches industrielles, spectacle désolant qui a d'ailleurs frappé M. le Premier ministre lors de sa venue à Louvroil, au mois de janvier dernier.

(1) Cette question, n° 304, est ainsi rédigée :

« M. Jean Jarosz attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, sur l'avenir du secteur des céramiques en Sambre-Avesnois.

« Les céramiques, dans cette région, c'est l'existence de six entreprises comptant près de 1 500 salariés : les carrelages de Douzies-Maubeuge ; M. C. M. de Montplaisir-Maubeuge ; Villeroy et Boch à Feignies ; Lafarge-Réfractaires à Feignies ; Fourmaintraux-Delassus à Feignies ; M. C. M. à Landreecies.

« Ces six entreprises fabriquent une gamme de produits capable de couvrir l'ensemble des besoins.

« Or, la profession connaît depuis plusieurs années de très sérieuses difficultés et les licenciements massifs sont une pratique courante actuellement.

« Si l'on considère que seuls 26 p. 100 des besoins nationaux sont couverts par les entreprises françaises, il s'avère urgent que le secteur de la céramique fasse l'objet de mesures sérieuses non seulement de sauvegarde, mais aussi de développement.

« En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour aider ce secteur à participer à la reconquête du marché intérieur. »

Or, tout montre que cette situation n'est pas inévitable et qu'il suffirait de quelques mesures spécifiques pour que ce potentiel existant non seulement ne soit pas entamé, mais puisse même se développer.

Prenons un exemple ô combien éloquent ! Les organisations syndicales ont démontré que le simple fait de porter la couverture des besoins nationaux de 26 p. 100 à 30 p. 100 créerait des embauches dans les céramiques. Non seulement cet exemple est éloquent, mais il illustre parfaitement le mal qui frappe ce secteur industriel lui aussi victime de la politique d'abandon national organisée par le patronat. Comment peut-on, en effet, admettre, alors que l'industrie céramique a été un des fleurons de notre développement économique, que l'on importe actuellement 74 p. 100 de nos besoins ?

Certes, reconquérir le marché intérieur ne consiste évidemment pas à prendre des mesures de caractère protectionniste. Mais on ne peut admettre que, au nom d'une économie ouverte, les intérêts financiers passent avant les intérêts nationaux.

C'est pourquoi je demande que soient effectivement appliquées, pour les produits étrangers, les normes européennes de qualité, ce qui permettrait à nos productions de figurer dans une bonne position. Cette première mesure aurait également comme conséquence de démonter l'argument selon lequel les entreprises françaises ne sont pas compétitives.

Si l'on est surpris de constater que le prix moyen d'un mètre carré de carrelage se situe aux environs de 127 francs, on est tout aussi surpris d'apprendre qu'il sort de l'entreprise au prix unitaire de 47 francs. N'y aurait-il pas là une deuxième mesure à prendre, à savoir l'établissement d'une convention avec les circuits de distribution pour une modération des prix de vente ?

Une troisième disposition s'impose d'elle-même à la seule lecture de l'anecdote que voici. A 250 mètres de l'usine de céramique de Douzies-Maubeuge, un organisme promoteur, à vocation sociale, construit un ensemble de logements : dans ce lotissement il ne rentrera pas un centimètre carré de carrelage. Les travailleurs comprennent d'autant moins cela que cet organisme bénéficie du 1 p. 100 de l'aide au logement versé par leur entreprise, en l'occurrence 240 000 francs, ce qui représente la valeur de 4 800 mètres carrés de carrelage susceptibles d'équiper une centaine de logements. Définir de nouvelles normes obligeant la pose de carrelage et de céramiques, ne serait-ce que dans les parties communes des habitations, serait donc, à la fois, aider le secteur des céramiques et participer à l'amélioration en qualité de l'habitat.

La région du Nord et, en particulier, la Sambre-Avesnois, accuse un retard considérable en matière de logement : l'habitat à rénover, les logements nouveaux à construire, les infrastructures sociales à créer, devraient constituer des débouchés sérieux pour les céramiques. Puisque l'on parle de la qualité de l'habitat, pourquoi ne pas souligner l'apport que peut constituer la pose de céramique dans l'amélioration de la qualité de l'environnement et de l'esthétique en général ?

S'il ne fallait illustrer cette affirmation que par un seul exemple, je prendrais celui du château d'eau de Marne-la-Vallée. Cet ouvrage a en effet été parfaitement incorporé dans son environnement grâce à l'apport de ce matériau, réalisé aux Carrelages de Douzies, que l'on appelle la pâte de verre. Je suis certain que personne ne reste insensible à l'apport de ce même matériau, notamment dans son caractère fonctionnel, qui habille la gare de Lyon.

Enfin, il ne faut pas négliger l'essor que pourrait donner aux céramiques la politique de grands travaux décidée par le Gouvernement.

Voilà un ensemble de mesures qui pourraient, à plus ou moins court terme, donner des résultats probants pour la sauvegarde de l'industrie de la céramique. Il n'en reste pas moins vrai que certaines unités ne sont pas en mesure de répondre tout de suite à la relance et que des investissements seront nécessaires.

Seulement il faudra se montrer vigilant, car il semble se profiler une volonté, de la part de grands groupes financiers, de reconstruire les unités de production. En aucun cas, les aides éventuelles de l'Etat ne sauraient favoriser une pratique qui ne ferait qu'appauvrir la diversité des productions et aller, par conséquent, à l'encontre de l'intérêt national recherché.

C'est ainsi que l'on assiste, dans le bassin de la Sambre, à une tentative de partage du secteur entre les deux grands groupes cimentiers que sont les Ciments d'Origny-Desvroise et Lafarge, concentration qui aurait pour but, selon les responsables syndicaux, de créer un monopole sur certaines productions. Une des premières conséquences d'une telle opération serait la disparition de l'entreprise de carrelages de Douzies-Maubeuge.



Des aides à l'investissement, la signature de conventions entre l'Etat et les promoteurs de logements sociaux ou de grands travaux, la signature de conventions avec les responsables de circuits de distribution, voilà ce qui peut constituer l'apport du Gouvernement dans la tentative de relance du secteur des céramiques et dans la lutte pour l'emploi. Cependant, le patronat ne doit pas rester en dehors du coup. Il peut, par des mesures sociales immédiates, participer à la résorption des 16 000 chômeurs du bassin de la Sambre.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Jarosz.

**M. Jean Jarosz.** Je termine, monsieur le président.

Il lui suffirait pour cela de mettre en place la cinquième équipe réclamée par l'ensemble des syndicats, d'appliquer effectivement la réduction de la durée hebdomadaire de travail et de ne plus boudier la signature de contrats de solidarité.

Dans notre région sinistrée, plus aucune entreprise ne doit fermer ses portes. Le plan gouvernemental pour la machine-outil a permis à nos entreprises locales de bénéficier d'un ballon d'oxygène ; pour les céramiques, un plan général du même type s'impose. Sauver les céramiques du bassin de la Sambre correspond à un besoin réel ; ce sauvetage est possible. Les débouchés existent tant à l'échelon local qu'au niveau national.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, je demande que soit examinée, avec la plus grande attention, la place de la Sambre-Avesnois dans le plan de relance de l'économie nationale et, notamment, la possibilité de mettre en œuvre un « plan céramique ». En conséquence, quelles dispositions comptez-vous prendre pour aider ce secteur à participer à la reconquête du marché intérieur ?

**M. le président.** Monsieur Jarosz, vous avez épuisé et même dépassé votre temps de parole. Vous n'avez pas posé une question : vous avez fait un véritable discours. Il eût été préférable d'intervenir plus brièvement, ce qui vous aurait permis de présenter quelques observations après la réponse de M. le ministre d'Etat. Cela ne vous sera pas possible.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Monsieur le député, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation du secteur des céramiques en Sambre-Avesnois. Je tiens à vous rappeler que la France, qui occupe une place de choix en Europe dans la production de céramique sanitaire et de céramique domestique — vaisselle de porcelaine et faïence, notamment — connaît une situation défavorable dans le domaine du carreau céramique.

Ce secteur est composé d'une quinzaine de sociétés parmi lesquelles figurent les entreprises que vous avez citées. Il réalise un chiffre d'affaires de 1 100 millions de francs avec un effectif de 7 000 personnes. La production française est d'environ 27 millions de mètres carrés, alors que 7 millions de mètres carrés sont exportés. Le marché national est donc essentiellement alimenté par les importations, principalement en provenance d'Italie. Cette forte pénétration des produits étrangers, conjuguée à la mauvaise conjoncture qui affecte le marché du bâtiment, entraîne, pour les entreprises françaises, notamment pour celles de Sambre-Avesnois, de sérieuses difficultés.

La faible résistance de ce secteur face à cette pénétration étrangère trouve en partie ses causes dans la structure de l'industrie française du carreau céramique qui, semble-t-il, manque de compétitivité et rencontre des problèmes de financement. A cela s'ajoute un nombre élevé d'entreprises de petite taille. Face à elles, l'industrie italienne, qui comprend 470 sociétés, produit 330 millions de mètres carrés.

Cette situation est encore aggravée par la dépendance de cette industrie dans le domaine des matériels de production, secteur investi par l'industrie étrangère plus encore que celui du carreau céramique.

Vous m'avez demandé quelles étaient les mesures spécifiques qui pourraient être prises, afin de remédier à une situation tout à fait préoccupante. Les pistes que vous avez ouvertes méritent d'être suivies, qu'il s'agisse de l'esthétique, de la qualité, de la normalisation ou de la reconquête d'une partie plus substantielle de notre marché national.

Il est cependant évident, monsieur le député, que des cas comme celui que vous avez cité ne peuvent pas être résolus par la mise en œuvre d'une politique nationale ; en l'occurrence, en effet, c'est à 250 mètres d'une entreprise de céramique que l'on assiste à des comportements que je déplore tous les jours.

Mais, dans le domaine de la construction, les intéressés ne dépendent généralement pas de mon ministère ; il s'agit des offices d'H. L. M. ou de sociétés de construction qui sont dans l'orbite du ministère de l'urbanisme et du logement.

On peut également trouver de tels exemples dans le secteur agricole, notamment pour les engrais dont M. Bois vient de parler. Comment se fait-il, en effet, que nos coopérateurs agricoles, qui bénéficient pourtant de certains privilèges, ne donnent pas — à qualité et à prix égaux — la préférence à la production française ? Pourtant, quand on le veut, on peut toujours s'arranger.

Je constate malheureusement que l'on se refuse à prendre, à l'échelon local, des initiatives qui traduiraient simplement un plus grand civisme, une meilleure prise en compte des besoins du pays.

Vous savez d'ailleurs que l'un des axes essentiels de la réorganisation en cours de mon ministère est sa régionalisation. La création de directions régionales de la recherche et de l'industrie doit favoriser tout un travail d'animation qui permettrait d'éviter que les entreprises ne connaissent certaines difficultés. Lorsque celles-ci apparaissent, il est en effet bien souvent trop tard. Il ne faut pas attendre pour agir, pour mettre en place des groupements à l'exportation, pour améliorer la qualité des produits, pour créer de nouveaux circuits commerciaux. Cela vaut certainement aussi pour les sociétés françaises qui concourent à la construction de logements, les entreprises productrices de carreaux en céramique notamment.

J'ai donc décidé que ce secteur d'activité devait faire l'objet d'un examen attentif, effectué en liaison avec le ministère de l'urbanisme et du logement et avec les professionnels de la branche. Il s'orientera vers une concertation avec les administrations, les organisations professionnelles de maîtres d'ouvrage et les entreprises de négoce, afin de permettre la valorisation du carreau en céramique français et le développement de ses ventes.

Enfin, l'aide au financement des projets industriels des entreprises — afin d'améliorer leur productivité — et la tentative de mise en place, dans le même temps, d'une industrie française des matériels de production devraient permettre une meilleure productivité de ce secteur qui serait ainsi épaulé dans sa démarche de reconquête du marché national.

Cependant, monsieur Jarosz, les pouvoirs publics ne peuvent évidemment pas financer autant de plans sectoriels qu'il y a de secteurs de production en France, sinon, tout le monde prendrait l'habitude de s'en remettre à l'Etat. Or nous ne devons pas nous engager dans cette voie. Il faut que les aides consenties bénéficient à ceux qui s'aident eux-mêmes ; elles ne peuvent être qu'un répit accordé aux entreprises prêtes à consentir les efforts nécessaires pour être compétitives au niveau non seulement des prix mais également de la qualité, du point de vue des normes et de la satisfaction de la demande. S'il n'en était pas ainsi, l'économie ne pourrait pas fonctionner, car on ne peut pas produire pour produire ; il faut produire pour vendre et pour consommer.

Voilà, monsieur le député, ce que je voulais répondre à votre question dont la longueur vous a permis d'expliquer de manière détaillée la situation dans votre région. Là comme ailleurs, je m'efforce de donner l'impulsion pour que les problèmes soient pris en charge et traités.

**M. Jean Jarosz.** Merci, monsieur le ministre d'Etat.

#### POTASSES D'ALSACE

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs pour exposer sa question (1).

(1) Cette question, n° 305, est ainsi rédigée :

« M. Jean-Paul Fuchs expose à M. le Premier ministre que le Gouvernement français a manifesté son intention de signer la convention internationale sur la protection du Rhin contre la pollution impliquant une injection de la saumure dans le sous-sol alsacien.

« Le conseil général du Haut-Rhin, les différents syndicats ouvriers du Haut-Rhin, les parlementaires — une abstention — se sont prononcés contre l'injection.

« Ils ne peuvent accepter une possibilité de pollution du sous-sol alsacien alors que la diminution de la pollution du Rhin ne serait que de 4,5 p. 100 pendant une vingtaine d'années.

« Il lui demande quelles sont les mesures que propose le Gouvernement pour trouver une solution qui tienne compte à la fois des impératifs internationaux et de l'intérêt de l'Alsace — salines, transport par tuyaux... — et quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer l'avenir humain et industriel du bassin potassique, car ces problèmes ne peuvent être dissociés de ceux des mines de potasse et de l'avenir de la région minière alsacienne. »

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, M. le Premier ministre vient de manifester son intention de signer la convention internationale de Bonn de 1976 concernant la protection du Rhin contre la pollution. Cette convention implique l'injection de la saumure dans le sous-sol alsacien.

Les problèmes soulevés sont de plusieurs ordres.

D'abord les Hollandais ont raison d'intervenir avec tous les moyens à leur disposition pour que cesse la pollution du Rhin, car elle les touche en premier lieu. Nous ferions comme eux, mais la pollution est le fait de tous les Etats riverains et pas uniquement de la France.

Ensuite le conseil général du Haut-Rhin, les différents syndicats ouvriers, les parlementaires du Haut-Rhin — avec une seule abstention, celle du député socialiste — se sont prononcés, la semaine dernière encore, contre l'injection. Ils ne peuvent accepter la pollution, dans le sous-sol profond de l'Alsace, d'une nappe d'eau susceptible d'être utilisée pour le thermalisme et la géothermie; ils ne peuvent accepter, non plus, un risque de pollution en surface; tout cela pour une diminution de la pollution du Rhin de 4,5 p. 100 — moins d'un vingtième! — durant une vingtaine d'années. Les experts consultés par le Gouvernement demandent d'ailleurs des études complémentaires avant de se prononcer définitivement sur l'injection.

Il existe des solutions, plus coûteuses il est vrai, qui tiennent compte à la fois des impératifs internationaux et de l'intérêt de l'Alsace. Ce sont les salines et le saumoduc.

Par ailleurs les Alsaciens sont également préoccupés par l'évolution du bassin potassique, car, vous le savez, celui-ci s'épuise. Or aucune proposition concrète n'a été faite à ce jour pour assurer l'avenir humain et industriel de la région minière.

Les deux problèmes — celui de l'injection et celui de l'avenir du bassin potassique — sont d'ailleurs liés et ne peuvent être dissociés.

Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que les élus alsaciens se sont toujours prononcés contre l'injection, en particulier lors du débat qui s'est déroulé en 1980 à l'Assemblée. Si la convention en cause a été rejetée c'est en partie grâce à eux. En effet, pratiquement tous les partis, y compris le parti socialiste, étaient hostiles à l'injection, et à la ratification de la convention.

Vous savez aussi que la majeure partie de la population alsacienne n'accepte pas la pollution de son sous-sol et qu'elle est très préoccupée, depuis longtemps, par l'avenir du bassin. En effet le chômage s'aggrave en Alsace plus rapidement que dans les autres régions françaises.

Monsieur le ministre d'Etat, les Alsaciens — et je dis bien les Alsaciens et non pas l'Alsace — attendent du Gouvernement des propositions concrètes qui tiennent compte de l'Alsace. Ils ont l'impression d'être sacrifiés une nouvelle fois et ils ne peuvent l'accepter.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Monsieur le député, je puis vous assurer que la situation en Alsace ne m'a jamais été indifférente. Je sais ce qui s'y passe: je connais les problèmes de cette région en tant que voisin et je dirai même en tant qu'Alsacien d'honneur puisque Beltort fut jadis une ville du sud de l'Alsace.

L'avenir humain et industriel du bassin potassique est lié à celui des mines de potasse d'Alsace. A ce propos, vous avez dit que le gisement s'épuisait. Or dès que l'on commence à exploiter un gisement, il s'épuise. Par conséquent le gisement potassique d'Alsace est en voie d'épuisement depuis sa mise en exploitation au début du siècle, mais le problème de son épuisement total ne se posera pas avant le début du prochain siècle.

Il convient cependant de réaliser un certain nombre d'investissements, et c'est cela qui préoccupe le ministre de la recherche et de l'industrie qui est le tuteur de l'entreprise minière et chimique. Le contrat de plan de l'E.M.C., dont la discussion est en cours, devra largement prendre en compte l'avenir de ce bassin d'emploi et je peux vous assurer que l'Etat actionnaire veillera à ce que les mines de potasse d'Alsace soient en mesure de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires pour renforcer la compétitivité de leur exploitation et conforter l'avenir industriel de l'entreprise. Je n'entre pas dans le détail des investissements qu'il faudrait réaliser, car ils sont nombreux et représentent des volumes considérables.

En ce qui concerne le problème de la pollution saline du Rhin, que vous avez également évoqué, le Gouvernement, soucieux de respecter la signature de la France, se propose de demander au Parlement d'autoriser la ratification de la convention du 3 décembre 1976. Je tiens à souligner que celle-ci a été passée par le Gouvernement, à vrai dire naissant, de M. Barre, trois mois après son entrée en fonctions. Il s'agit donc d'un problème que vous nous avez transmis; il fait partie de l'héritage. S'il n'y avait que cela...

Cela prouve que vous ne l'avez pas résolu quand vous le pouvez; vous n'avez donc pas toujours bonne grâce à venir aujourd'hui jouer les procureurs. Je reconnais d'ailleurs que c'est un problème difficile, mais je répète que le Gouvernement entend respecter la signature de la France.

Je vous rappelle aussi que le Gouvernement avait demandé à des experts internationaux d'étudier la faisabilité du procédé d'injection de saumure dans le sous-sol. Ceux-ci avaient conclu, à l'époque, à cette faisabilité sous réserve d'études complémentaires, notamment par des sondages de vérification. C'est un document que vous connaissez mieux que moi.

Un autre rapport a été établi à ma demande par deux experts, M. Mayer et M. Poirier, sur le projet de création d'une saline en Alsace dans le cadre de la dépollution du Rhin et sur les conséquences de ce projet pour l'industrie française du sel.

Au terme de leur analyse, ces experts ont émis un avis réservé sur le projet envisagé, qui, du point de vue de l'intérêt général, leur paraît présenter plus d'inconvénients et d'incertitudes que d'aspects positifs.

En particulier, confrontés que nous sommes à la stagnation du marché du sel, la construction d'une saline en Alsace se heurterait, en tout cas dans la période actuelle, d'après les experts, à des obstacles économiques et financiers et serait susceptible de créer des difficultés pour les unités de production existantes, en particulier en Lorraine.

Or, comme le Premier ministre a eu l'occasion de le dire en Lorraine la semaine dernière, rien ne devra être entrepris en Alsace qui puisse mettre en cause un seul emploi supplémentaire en Lorraine.

En conséquence, je souhaite qu'une large concertation puisse être engagée dans les meilleurs délais, notamment à l'occasion de l'élaboration du contrat de plan, sur les conclusions du rapport sur le projet de saline avec vous-même, monsieur le député, avec l'ensemble des élus, avec les organisations syndicales et avec les responsables alsaciens concernés par cette affaire.

Le Gouvernement a le souci de la diversification industrielle dans la région du bassin potassique. Le problème est de choisir des investissements qui soient utiles, qui répondent à une demande et qui permettent une valorisation effective.

Des discussions approfondies pourront être engagées rapidement entre les élus alsaciens et mon département ministériel, pour examiner les conclusions de ce rapport. Toutes les questions relatives à l'avenir industriel du bassin potassique pourront être évoquées à cette occasion.

Sachez que le Gouvernement en a autant que vous, monsieur le député, la préoccupation.

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre d'Etat, votre réponse, je suis au regret de vous le dire, m'a terriblement déçu. Elle donne même l'impression que vous vous moquez des Alsaciens bien que cela ne soit sans doute pas votre intention.

Vous dites que l'épuisement du gisement potassique ne se posera pas avant vingt ans. Mais, au cours des quinze dernières années, le nombre d'ouvriers a diminué de moitié. On n'embauche plus! Et vous ne proposez aucune solution concrète pour utiliser ces personnes. Si! Vous envisagez une plate-forme chimique dont on parle depuis de nombreuses années.

Vous me répondez que la pollution fait partie de l'héritage. Mais n'avez-vous écouté? J'ai pris soin de préciser que les élus alsaciens ont toujours été opposés à cette convention — ce sont eux qui l'ont fait échouer — que le parti socialiste était contre et que les syndicats sont hostiles à sa ratification.

Vous n'avez pas répondu au sujet du saumoduc. Vous annoncez des discussions. Mais elles durent depuis des années! Comment pouvez-vous proposer des discussions au moment même où vous vous apprêtez à demander la ratification de la convention? Dès lors que vous acceptez d'injecter et de polluer le sous-sol, toute discussion devient inutile.

Les élus alsaciens et la population alsacienne ne comprennent vraiment pas votre attitude qui n'est plus la même qu'il y a quelques années. Ils ne comprennent pas vos propos et le peu d'espérance que vous nous laissez.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** C'est moi qui vous ne vous comprends pas, monsieur le député ! J'ai été, on ne peut plus, explicite.

Le Gouvernement va déposer le projet de ratification. Il est désireux de soumettre à la discussion le rapport des experts sur le projet de saline. Il est soucieux de moderniser les exploitations du bassin potassique dont je répète que l'arrêt de l'exploitation n'est pas prévu avant le début du prochain siècle.

Je n'ai jamais prétendu que ces mesures n'auraient pas de conséquences sur l'emploi. Toute une politique industrielle est à mettre en œuvre, qui ne peut pas s'élaborer seulement de Paris. Il faut avancer des propositions pour assurer la valorisation et la diversification industrielle sur place. Chacun ne peut pas régler ses problèmes dans son coin, en fonction de ses seules nécessités. On ne peut pas réaliser un investissement qui entraînerait la fermeture d'une usine distante de 80 kilomètres, et qui généraliserait le chômage dans une région qui n'en a pas besoin. Il faut tout de même essayer, tous ensemble, de regarder l'avenir, d'élaborer les solutions qu'appelle l'intérêt national et ne pas s'imposer des contraintes inutiles. Il importe de résoudre les vrais problèmes, ceux qui se posent. Il faut être sérieux ! La période est difficile, monsieur le député.

Je suis sincèrement désireux d'aider à la solution des difficultés. Je vous répète ce que j'ai dit à d'autres : on ne peut pas poser les problèmes d'un point de vue dogmatique sans examiner les conséquences réelles. Tel est notamment le cas pour les travailleurs des salines de Lorraine.

Je suis persuadé que vous m'avez mal compris. J'espère avoir été plus clair dans ma seconde réponse.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Puis-je ajouter un mot, monsieur le président ?

**M. le président.** A titre tout à fait exceptionnel, monsieur Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Il ne s'agit pas de polémiquer ; ce sujet est beaucoup trop grave.

Nous croyons nous aussi défendre l'intérêt général. Nous n'acceptons pas que vous nous accusiez d'être dogmatiques et de ne considérer que l'intérêt particulier. Nous défendons la qualité de vie, le cadre de vie.

Je n'ai pas parlé de la saline, parce que les problèmes sont difficiles. Mais j'ai parlé du saumoduc qui sauvegarderait les intérêts non seulement de notre région, mais aussi de la France et même de la Hollande. Vous ne m'avez pas répondu sur ce point.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions orales sans débat.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1273 relatif à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure (rapport n° 1277 de Mme Eliane Provost, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

